

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

19 décembre 2013 - Bonneuil-en-France - 18h00

Compte rendu

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer (ci-après dénommé SAGE CEVM), s'est réunie le jeudi 19 décembre 2013, à 18h00, à Bonneuil-en-France (Val d'Oise), dans les locaux de du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Trente-sept (37) personnes ont assisté à cette séance, dont vingt-deux (22) membres de la CLE. Neuf (9) membres de la CLE avait donné pouvoir pour les représenter.

Séance présidée par Monsieur Guy MESSAGER.

Contact

Juliette DELMAS – Chargée d'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

SIAH du Croult et du Petit Rosne

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

juliette.delmas@sage-cevm.fr

Tel. : 01 30 11 16 80 / 06 70 52 36 86

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation de l'état initial du SAGE pour validation**
- 2. Présentation et lancement de la phase de diagnostic**
- 3. Calendrier global d'élaboration du SAGE et modalités de renouvellement de la CLE suite aux élections municipales**
- 4. Validation du rapport d'activité 2013**
- 5. Présentation du programme d'actions et du budget prévisionnel 2014**

Etaients présents ou représentés :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux			
NOM	FONCTION	Présent	Représenté
Madame Josiane BERNARD	Vice-Présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis – Direction de l’Eau et de l’Assainissement Vice-Présidente de la CLE	✓	
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire d’Ezanville	✓	
Monsieur Hervé CHEVREAU	Maire d’Epinay-sur-Seine		✓
Monsieur Daniel DESSE	Vice-Président du Conseil Général du Val d’Oise		✓
Monsieur Didier GUÉVEL	Maire du Plessis-Gassot		✓
Monsieur Gérard GRÉGOIRE	Conseiller municipal de Gonesse	✓	
Monsieur Christian LAGRANGE	Vice-Président de la Communauté d’agglomération Est Ensemble	✓	
Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE	Vice-Président de la Communauté d’agglomération Val et Forêt		✓
Monsieur Guy MESSAGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne, Président de la CLE	✓	
Monsieur Philippe MONGES	Conseiller communautaire de la Communauté d’agglomération Plaine Commune Vice-Président de la CLE	✓	
Monsieur Jean-Claude NOYER	Président du SIA de la Région d’Enghien-les-Bains Vice-Président de la CLE	✓	
Monsieur Bernard VIGNAUX	Conseiller communautaire de la Communauté d’agglomération de la Vallée de Montmorency	✓	

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
ASSARS	Monsieur Daniel NENIN	✓	
Association Aulnay Environnement	Madame Colette MAILLOCHON		✓
Association Environnement 93	Monsieur Robert HALIFAX	✓	
Association Val d’Oise Environnement	Monsieur Bernard LOUP	✓	
Chambre départementale de commerce et d’industrie du Val d’Oise et des Yvelines	Monsieur Frédéric VERNHES	✓	
Chambre interdépartementale d’agriculture d’Ile-de-France	Monsieur Hervé LOBERT	✓	
Fédération du Val d’Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	Monsieur Bernard BRETON		✓
Fédération interdépartementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 75, 92, 93, 94	Monsieur Jean-Noël HUETTE	✓	

Organisation Générale des Consommateurs (ORGECO)	Monsieur Raymond TIROUARD		✓
SEDIF	Monsieur François HANET	✓	
SIAEP de la région Nord d'Ecouen	Monsieur Jean-Claude CRUBEZY	✓	
UFC Que Choisir Ile-de-France	Madame Rose-Line STABLO		✓

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Monsieur Daniel MERLET	✓	
ARS	Madame Astrid RÉVILLON	✓	
DDT du Val d'Oise	Monsieur Jean RAIMBOUX	✓	
DRIEE Ile-de-France	Madame Cécile DERUMIGNY	✓	
EPA Plaine de France	Madame Miliça VASIC	✓	
ONEMA	Monsieur Jean-Marc FAU	✓	
Préfecture du Val d'Oise	Monsieur Hervé MALHERBE, Sous-Préfet de Sarcelles		✓

Etaient également présents :

NOM	ENTITÉ et FONCTION
Madame Charlotte BOUDET	Chargée de mission hydraulique urbaine et aménagement Communauté d'Agglomération Plaine Commune
Monsieur Bernard BREUIL	Chef du service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 Conseil Général de la Seine-Saint-Denis
Monsieur Laurent CABRERA	Responsable du Service infrastructures – Ville de Garges-lès-Gonesse
Monsieur Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne
Madame Gaëlle CHEVILLOTTE	Chargée d'étude – Asca
Madame Juliette DELMAS	Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer
Monsieur Jérémie JEANNEAU	Chargé d'opérations – Agence de l'Eau Seine-Normandie
Monsieur Christophe LANIER	Responsable du service assainissement de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency
Madame Véronique LANIER	Chargée d'étude service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 Conseil Général de la Seine-Saint-Denis
Monsieur Dominique LEGUY	Directeur du Bureau d'étude ADAGE Environnement
Monsieur Gérard LENAIN	Maire adjoint de Garges-lès-Gonesse
Madame Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIARE
Madame Lydia PROUVÉ	Chargée de projets politique territoriale – Agence de l'Eau Seine-Normandie
Monsieur Ronan QUILLIEN	Responsable du bureau liaison aménagement-urbanisme à la DEA 93 Conseil Général de la Seine-Saint-Denis
Monsieur Marc SATIN	Chargé d'étude – ADAGE Environnement

Étaient excusés :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	
NOM	FONCTION
Monsieur Francis DELATTRE	Sénateur-Maire de Franconville
Monsieur Bertrand KERN	Administrateur de l'EPTB Seine Grands Lacs
Monsieur Gérard SEGURA	Maire d'Aulnay-Sous-Bois
Monsieur Didier VAILLANT	Président de la Communauté d'agglomération Val de France

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations
Aéroports de Paris
Service des Canaux de la Ville de Paris

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics
Préfecture de la Seine-Saint-Denis

PREAMBULE

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40 par Monsieur Guy MESSAGER, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer. Il remercie les participants pour leur présence, regrettant néanmoins la faible mobilisation.

Il rappelle que la dernière réunion de la CLE a eu lieu le 06 mars 2012.

Il tient à remercier toutes celles et ceux qui ont activement participé à cette première phase d'élaboration du SAGE (l'état initial), et qui ont permis d'enrichir le travail qui sera présenté au cours de cette réunion par les Bureaux d'étude ADAGE Environnement et ASca.

Il également à remercier tout particulièrement les 3 vice-Présidents de la CLE (également Présidents des 3 Commissions thématiques), Madame Josiane BERNARD (Vice-Présidente du Conseil général de la Seine-Saint-Denis), Monsieur Jean-Claude NOYER (Maire de Deuil-la-Barre et Président du SIARE), et Monsieur Philippe MONGES (Conseiller communautaire de Plaine Commune), pour leur investissement.

Cet état initial, qui constitue les fondations du SAGE, doit nous permettre d'établir un diagnostic, c'est-à-dire identifier et hiérarchiser les enjeux liés à l'eau sur notre territoire, en vue de construire ensemble la stratégie du SAGE.

Mme Josiane BERNARD regrette la faible mobilisation autour de l'élaboration de ce SAGE. Elle fait notamment remarquer que très peu de membres de la CLE sont présents pour cette séance plénière, et que le Quorum a été atteint de justesse, grâce en partie aux délégations de pouvoirs.

M. Guy MESSAGER souscrit aux propos de Mme BERNARD.

Approbation de l'ordre du jour de la CLE du 19 décembre 2013

L'ordre du jour de la séance été préalablement transmis aux membres de la CLE par courrier.

M. le Président propose aux membres de la CLE d'approuver l'ordre du jour de la séance.

Aucune remarque n'est formulée.

L'ordre du jour de la CLE du 19 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.
--

1- Présentation de l'état initial du SAGE pour validation

Ce point fait l'objet d'un diaporama projeté en séance.

Une version provisoire de l'état initial du SAGE a préalablement été adressée aux membres de la CLE sur CD-Rom.

Mme Juliette DELMAS rappelle que, suite à un appel d'offres, un groupement de bureaux d'étude a été retenu afin d'accompagner la Commission Locale de l'Eau durant les premières phases d'élaboration du SAGE (état initial, diagnostic, tendances et scénarios, choix de la stratégie). Ce groupement est constitué des bureaux d'étude ADAGE Environnement, ASca, Complémenterre et Biodiversita. Leur mission a commencé en début d'année 2013.

L'état initial constitue un socle de connaissances partagées qui doit permettre de donner une vision globale de l'état du territoire, de décrire les liens qui existent entre eau, milieux et usages, et d'identifier le rôle de chacun.

Cet état initial a été établi en s'appuyant sur les nombreuses données et études existantes collectées auprès des différents maîtres d'ouvrage (plus de 450 documents et données SIG ont été recueillies et mutualisés au sein d'une base de données documentaire), sur une soixantaine d'entretiens menés auprès des différents acteurs du territoire (élus, collectivités, associations, usagers,...), ainsi que sur le travail et les échanges qui ont eu lieu lors des réunions des trois commissions thématiques. Ce travail de co-Construction a permis d'établir une première version de l'état initial qui a été transmis sur CD-Rom à l'ensemble des membres de la CLE.

M. Dominique LEGUY (ADAGE), M. Marc SATIN (ADAGE) et Mme Gaëlle CHEVILLOTTE présente l'état initial du SAGE aux membres de la CLE. Cette présentation est structurée en trois parties :

- Une description du contexte territorial (réseau hydrographique, petit cycle de l'eau, paysages liés à l'eau, occupation du sol, dynamique territoriale)
- Une analyse par grandes thématiques (assainissement, eau potable, milieux naturels, aménagement...) qui croise, pour chaque thème considéré, une « appréciation de la situation » (les paramètres considérés répondent-ils aux normes en vigueur ou satisfont-ils des usages/attentes... ?), et du « Jeu des acteurs » en présence (quelle mode de gouvernance ? les partenariats et la concertation sont-ils existants/efficaces... ?)
- Une analyse de la gouvernance

Réactions suite à la première partie de présentation (décor territorial et analyse croisée) :

M. le Président propose un premier temps d'échange suite à la présentation par le Bureau d'étude ADAGE Environnement du contexte territorial du SAGE et de l'analyse thématique de l'état initial.

M. Jean-Claude NOYER tient à saluer la rapidité avec laquelle cet état initial a été réalisé et la grande qualité du document produit.

M. Daniel NENIN intervient en tant que représentant d'une association de riverains de cours d'eau. Il exprime à ce titre son inquiétude quant à la prise en compte des risques liés à l'eau, en particulier dans le secteur frontalier entre la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise, qui subit de fréquentes inondations. L'analyse présentée par le Bureau d'étude ne fait en effet pas apparaître cette problématique, pourtant bien connue et récurrente en dépit des mesures (construction de bassins de retenue) mises en œuvre pour réduire les risques d'inondations. Les contraintes de débit imposées par la Seine-Saint-Denis sont à l'origine de la saturation des réseaux et de ces débordements.

M. Marc SATIN précise que l'état initial, et l'analyse qui en découle, s'attache à décrire le territoire du SAGE et les différents thèmes liés à l'eau suivant une logique de bassins versants, seule échelle pertinente en matière de gestion de l'eau et des risques associés, et non en fonction des limites administratives. Il est donc logique que n'apparaisse pas cette dichotomie Seine-Saint-Denis/Val d'Oise dans la présentation de l'état initial. Cependant, cette problématique du stockage et de l'évacuation des eaux pluviales est un sujet particulièrement important, qui fait l'objet d'un chapitre dans l'état initial, et qu'il convient de traiter dans le cadre du SAGE.

M. Bernard LOUP s'interroge quant à la qualité des eaux des nappes souterraines. Il souhaite savoir quelles sont les mesures qui seront prises par le SAGE pour en améliorer la qualité, soulignant qu'il est aujourd'hui nécessaire de traiter cette eau. Par ailleurs, comme l'a précisé le Bureau d'étude en introduction, une grande partie du territoire du SAGE est couverte par des terres agricoles, il serait donc utile de voir quel est le lien entre la qualité de ces nappes et les pollutions d'origine agricole. M. LOUP suggère que la profession agricole soit associée à ces discussions et réflexions. Il existe en Ile-de-France un réseau des territoires agriurbains. Il s'agit d'un outil qu'il serait pertinent de mobiliser sur notre territoire et qui a déjà été proposé dans le cadre du SCoT du SIEVO (sans suite pour le moment). M. LOUP sollicite l'appui des élus pour pouvoir engager une telle démarche et structurer un territoire agriurbain à l'échelle de la Plaine de France qui prenne en compte l'eau. M. Bernard LOUP clôt son intervention par une boutade, en suggérant de supprimer l'activité agricole sur la Plaine de France.

M. Dominique LEGUY réagit à l'intervention de M. Bernard LOUP et à son interrogation quant au rôle que pourra jouer le SAGE ultérieurement. Il est évidemment trop tôt pour répondre à cette question, qui anticipe les étapes à venir, mais elle démontre bien tout l'intérêt de l'état initial, dont le rôle n'est pas d'apporter des réponses mais bien de susciter des interrogations et de donner envie d'aller plus loin dans le travail d'élaboration du SAGE.

Mme Josiane BERNARD fait un point sur le travail qui a été mené par la Commission « aménagement », qui s'est réunie à deux reprises cette année. Elle tient à réaffirmer la nécessité de travailler à l'échelle des bassins versants, qui est la seule échelle pertinente pour appréhender les problématiques et enjeux liés à l'eau.

Les membres de la commission « aménagement » se sont particulièrement intéressés à la dynamique du territoire du SAGE, qui a connu au cours des précédentes décennies une importante urbanisation, et aux conséquences de cette urbanisation, à la fois en termes de ruissellement des eaux pluviales, et d'impact sur le fonctionnement hydraulique des cours d'eau. Au fil du temps ces cours d'eau ont subi d'importantes modifications, notamment des recalibrages et des busages, qui ont parfois conduit à les gommer complètement de l'espace urbain et des mémoires. Cependant, lors d'évènements pluvieux intenses, tels que celui qui a eu lieu en juin dernier, ces cours d'eau débordent et nous rappellent qu'ils sont toujours présents. Ce constat ne doit pas être perçu comme une fatalité, mais plutôt comme une occasion à saisir pour repenser l'aménagement du territoire en cohérence avec la gestion de l'eau. De nombreux maître d'ouvrage agissent déjà en ce sens, mais il convient de s'interroger sur la coordination de ces actions et le lien nécessaire à établir entre les acteurs de l'eau et les acteurs de l'aménagement.

Cette commission aménagement a justement été l'occasion de mettre tous ces acteurs autour d'une même table et de croiser leur regard et leurs attentes en matière d'aménagement du territoire et de prise en compte de l'eau.

Cette commission thématique prend tout son sens si l'on considère l'histoire passée, mais surtout l'histoire à venir de ce territoire (nombreux projets d'aménagement sur le périmètre du SAGE favorisés, entre autres, par le Grand Paris et les Contrats de développement territorial). Les réflexions engagées dans le cadre de cette commission devront donc permettre d'élaborer une stratégie adaptée aux enjeux du territoire.

M. Frédéric VERNHES souligne la qualité de l'état initial qui a été présenté, cependant il tient à nuancer l'analyse qui a été faite du volet « assainissement », en particulier concernant les « effluents non domestiques et assimilés ». En effet, le monde industriel a fait d'importants

efforts ces dernières années afin d'améliorer la qualité de ses effluents. En revanche, M. VERNHES concède qu'il reste encore de nombreux progrès à réaliser pour maîtriser les rejets des activités agroalimentaires et des métiers de bouche. Il existe dans ce domaine des solutions mais elles ne sont pas toujours mises en œuvre.

M. VERNHES précise que l'industrie génère dans le Val d'Oise 13% des emplois du département contre 11% à l'échelle régionale.

M. Marc SATIN confirme que pour cette catégorie des « effluents non domestiques et assimilés » il faudrait distinguer les installations classées pour l'environnement (ICPE) qui font l'objet d'un encadrement réglementaire et d'un suivi important de la part des services de l'Etat, et le tissu très dense de petites entreprises et d'artisans pour lesquels il est plus complexe de mettre en place des actions et donc de maîtriser ces sources de pollutions diffuses, bien que des démarches aient été engagées dans ce sens. Par ailleurs, les données relatives aux rejets de ces activités étant très éparses et hétérogènes, il a été difficile d'en réaliser une synthèse exhaustive dans l'état initial.

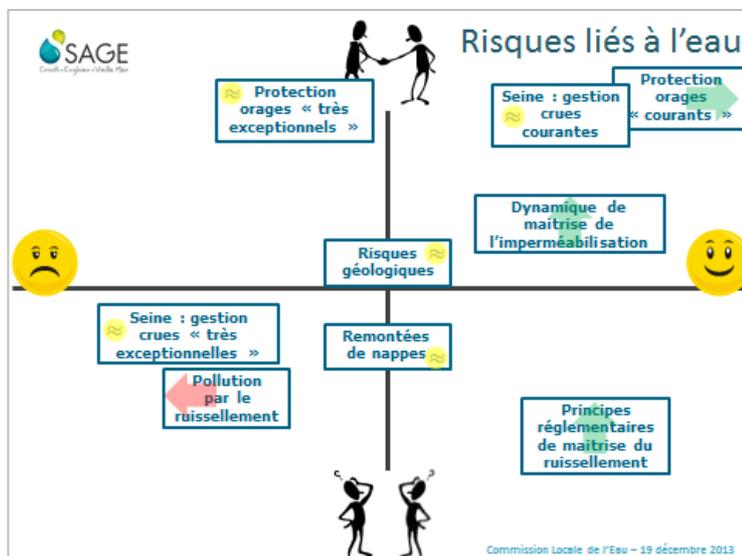
En lien avec la thématique des risques liés à l'eau, M. Jean-Noël HUETTE mentionne l'existence de nombreuses sources et zones de résurgence sur le territoire du SAGE qui peuvent induire des risques lors de nouvelles constructions.

M. Marc SATIN prend note de cette remarque afin que ce sujet soit bien pris en compte dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

M. Hervé LOBERT réagit vivement à la précédente intervention de M. Bernard LOUP. Il est inquiétant d'entendre un représentant d'une association environnementale évoquer devant cette assemblée l'éventuel bienfait que pourrait représenter la disparition des terres agricoles, quand à d'autres occasions cette même association défend le point de vue inverse en s'opposant à des projets d'aménagement, tel que le triangle de Gonesse, qui menacent la pérennité de ces mêmes terres agricoles.

M. Bernard LOUP tient à clarifier ses propos, volontairement ironiques, qui ont été mal interprétés. Il ne souhaite en aucun cas que l'activité agricole disparaisse sur la Plaine de France. Il est au contraire indispensable de préserver ces terres agricoles, et de trouver pour cela les outils adaptés qui permettront de concilier eau, agriculture et aménagement du territoire.

M. Philippe MONGES souligne l'intérêt de cette présentation mais fait néanmoins remarquer que l'analyse qui a été faite sous forme de "diagrammes" (dans lesquels chaque sujet est apprécié en fonction de son niveau de conformité par rapport à une norme ou du niveau de satisfaction par rapport à des usages/attentes, et en fonction du « Jeu des acteurs »), nécessite d'être accompagnée d'un commentaire expliquant de quelle manière ont été construits ces diagrammes. Cette analyse n'est peut-être pas partagée par



tout le monde. La satisfaction ou non d'un usage est une appréciation très subjective qui dépend des attentes spécifiques de chacun. Ainsi, si l'on prend l'exemple des risques liés à l'eau (diapo 21), le sous-thème « protection contre les orages courants » est positionné en haut à droite dans le diagramme, ce qui signifie à priori que pour cette question spécifique de la protection contre les orages courants la concertation entre acteurs locaux est optimale et qu'il n'y a pas de problèmes d'inondation lors des petits épisodes pluvieux. Or, il existe localement des secteurs où ces orages « courants » génèrent des débordements. Par ailleurs, si l'on n'agit pas dès aujourd'hui pour favoriser une meilleure perméabilité de la ville, nous risquons à l'avenir d'amplifier ces risques, notamment en raison de l'émergence de nombreux projets d'aménagements.

M. Philippe MONGES souhaite également savoir de quelle manière sera enrichi l'état initial suite à cette présentation en Commission Locale de l'Eau.

Mme Juliette DELMAS explique que le choix de présenter l'état initial du SAGE sous cette forme « analytique » est un parti pris plus risqué que si l'on avait choisi de présenter uniquement quelques cartes et chiffres extraits du document. Cette présentation synthétique, qui ne permet pas de rendre parfaitement compte de la complexité du territoire, n'a pas pour objectif de résumer l'intégralité de l'état initial mais plutôt de mettre en lumière les principaux enseignements que l'on peut en tirer et d'amorcer la prochaine étape du SAGE : le diagnostic. Cette présentation, qui invite à débattre, constitue un support de réflexion qui permettra par la suite d'identifier les grands enjeux de ce SAGE. Les échanges que nous avons aujourd'hui démontrent bien que l'état initial n'est qu'une première étape et qu'il nous reste encore du chemin à parcourir pour élaborer le SAGE.

Mme Juliette DELMAS précise que le diaporama présenté en séance sera accompagné dans le compte-rendu d'un commentaire descriptif (*en annexe*). En revanche, ce commentaire n'aura pas pour objectif de justifier le positionnement de chaque case (correspondant chacune à une sous-thématique) dans les diagrammes.

M. Dominique LEGUY complète l'intervention de Mme DELMAS en précisant que cette présentation constitue une première analyse des données recueillies dans le cadre de l'état initial, mais qu'il ne s'agit pas d'une analyse définitive et fermée, mais plutôt des prémisses du diagnostic et du travail qui sera réalisé lors des prochaines réunions des commissions thématiques.

Mme Lydia PROUVE salue le travail très complet qui a été réalisé par le Bureau d'étude. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie suit l'élaboration de nombreux SAGE, et peut donc témoigner de la qualité du travail présenté aujourd'hui.

Le Bureau d'étude poursuit la présentation de l'état initial par une analyse de la gouvernance pour les principaux thèmes couverts par le SAGE (assainissement, gestion de la ressource et alimentation en eau potable, gestion des risques, loisirs liés à l'eau...). Chaque thématique renvoie à une gestion collective et à un jeu d'acteurs spécifiques qu'il s'agit de caractériser afin d'être en mesure, notamment lors des phases de diagnostic et de tendances et scénarios, d'appréhender le rôle du futur SAGE au sein de cette gouvernance territoriale multiforme. Cette analyse a permis d'identifier cinq types de gouvernance :

- Type 1 – « Un cadre régional structurant qui s'impose au local »
 - Thèmes concernés : aménagement du territoire et évolution des paysages dans les secteurs les plus influencés par la dynamique du Grand Paris
- Type 2 – « Des expériences de relocalisation face à une gestion sectorielle globale »

- Thèmes concernés : agriculture
- Type 3 – « Les experts à tous les étages »
 - Thèmes concernés : gestion de la ressource en eau et alimentation en eau potable, assainissement, gestion des risques (lutte contre les inondations, maîtrise des ruissellements,...)
- Type 4 – « Une gestion locale sectorielle et descendante »
 - Thèmes concernés : loisirs liés à l'eau, navigation, gestion de certains milieux aquatiques et humides (bassins de retenue, parcs départementaux)
- Type 5 – « Une gestion en mal de relais locaux »
 - Thèmes concernés : milieux humides diffus

Cette analyse permet de mettre en évidence des formes de gouvernance très diverses selon les thèmes couverts par le SAGE. Dans ce contexte, le futur SAGE pourra, en fonction du positionnement stratégique choisi, soit s'inscrire dans les formes de gouvernance en place en place afin d'y apporter sa plus-value, soit accompagner une évolution de ces modes de gouvernance.

Suite à cette présentation, M. Guy MESSAGER remercie le Bureau d'étude pour cette présentation un peu théorique de la gouvernance, et invite les membres de la CLE à réagir.

M. Gérard GREGOIRE souligne l'intérêt de l'état initial, cependant il souhaiterait savoir quelle sera la mise en œuvre opérationnelle du SAGE. Il rappelle que le SAGE doit avant tout être un outil pratique au service de l'action. Par ailleurs, il rappelle que les collectivités n'ont pas attendu le SAGE pour agir. De nombreuses actions sont menées localement, notamment en matière de lutte contre les inondations. Il serait intéressant que le SAGE mette en valeur ce qui est déjà fait sur le territoire.

Suite aux remarques formulées pendant la séance, M. le Président propose que des remarques ou corrections complémentaires puissent être transmises au Bureau d'étude jusqu'à la fin du mois de janvier. Celles-ci seront prises en compte et intégrées dans la version définitive de l'état initial.

M. Guy MESSAGER propose aux membres de la CLE de valider l'état initial du SAGE.

L'état initial du SAGE est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2- Présentation et lancement de la phase de diagnostic

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point (en annexe du présent compte-rendu).

Mme Juliette DELMAS présente la phase de diagnostic qui constitue la seconde étape d'élaboration du SAGE. Cette phase marque le passage d'une vision descriptive du territoire (développée dans l'état initial) à une vision plus stratégique.

En s'appuyant sur les données techniques révélées par l'état initial, ainsi que sur une analyse de l'évolution du territoire au cours des dernières décennies (récit rétrospectif), le diagnostic doit permettre de dégager ce qui fait « enjeu » sur le territoire, c'est-à-dire ce que l'on souhaite gagner, reconquérir et/ou ne pas perdre dans le cadre de ce SAGE.

Comme pour l'état initial, le diagnostic est avant tout un travail de co-construction. Les commissions thématiques, qui se réuniront sur une journée complète, joueront donc un rôle essentiel.

La CLE prend acte de ces échanges

3- Calendrier global d'élaboration du SAGE

Mme Juliette DELMAS présente le calendrier global d'élaboration du SAGE (en annexe du présent compte-rendu).

Ce calendrier prend en compte les prochaines échéances électorales - élections municipales en 2014, élections régionales et départementales en 2015 – dont les résultats induiront un réajustement de la composition de la CLE. Il ne sera en conséquence pas possible durant ces périodes de réunir la CLE pour valider les différentes phases du SAGE. Ainsi, en 2014, la phase de diagnostic, dont la durée prévisionnelle est de 5 mois, ne pourra être présentée et validé par la CLE qu'une fois que les représentants des communes et des intercommunalités, ainsi que le Bureau et le Président de la CLE, auront été désignés.

Durant ces périodes électorales l'élaboration du SAGE se poursuivra néanmoins. Pour la phase de diagnostic, il est proposé de réunir les commissions thématiques après les élections municipales (en avril ou mai).

La CLE prend acte de ces échanges

4- Validation du rapport d'activité 2013

M. Guy MESSAGER rappelle que la CLE doit établir chaque année un rapport de ses activités. Ce rapport, dont une version provisoire a été adressée aux membres de la CLE, fait état du travail réalisé durant l'année écoulée et présente le bilan financier. A ce propos, M. Guy MESSAGER remercie l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Régional d'Ile-de-France qui participent au financement de l'animation et des études du SAGE. Le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, le SIARE et le SIAH apportent également leur contribution financière.

Aucune remarque n'est formulée par les membres de la CLE.

M. Guy MESSAGER propose aux membres de la CLE de valider le rapport d'activité 2013, en précisant que celui-ci sera mis à jour suite à cette réunion.

Le rapport d'activité 2013 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

5- Présentation du programme d'actions et du budget prévisionnel 2014

Le programme d'action 2014 ainsi que le budget prévisionnel ont fait l'objet d'une présentation power-point (en annexe du présent compte-rendu).

Dans la continuité des actions menées en 2013, la cellule d'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer poursuivra en 2014 le travail de coordination et de suivi de l'étude destinée à établir l'état des lieux, les tendances et scénarios et la stratégie du SAGE. L'année 2014 sera principalement dédiée à la réalisation de la deuxième phase, le diagnostic, et au lancement de la troisième phase de cette étude, les tendances et scénarios.

Le tableau suivant récapitule les principales actions prévues pour l'année 2014 :

<i>Actions</i>	<i>Descriptif des missions</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>
Etude – Phase 1 (Etat initial)	> Diffusion, mise à disposition et valorisation des résultats de l'état initial suite à la validation par les membres de la CLE	• Janvier à mars 2014
Etude – Phase 2 (Diagnostic)	> Coordination administrative et technique de l'étude > Suivi budgétaire > Relecture des documents produits par le bureau d'études > Diffusion, mise à disposition et valorisation des résultats de l'étude	• Janvier à novembre 2014
Etude – Phase 3 (Tendances et scénarios)	> Lancement de la phase 3 de l'étude > Coordination administrative et technique de l'étude	• Septembre à décembre 2014
Réunions des Instances du SAGE	> <u>Commission Locale de l'Eau</u> : 2 réunions <ul style="list-style-type: none"> • Election du Président et du Bureau de la CLE suite aux élections municipales • Présentation et validation de la phase de diagnostic 	• (Septembre 2014) • (Novembre 2014)
	> <u>Bureau de la CLE</u> : 2 réunions	• (Juin et octobre 2014)
	> <u>Commissions thématiques</u> : 2 sessions de réunions avec les 3 commissions thématiques (qualité de l'eau, Aménagement du territoire, Milieux naturels) <ul style="list-style-type: none"> • Une session dans le cadre de la phase de diagnostic • Une session dans le cadre de la phase tendance et scénarios 	• Février/avril 2014 • Novembre/décembre 2014
Communication	> Développement et mise en ligne du site Internet du SAGE Croult Enghien Vieille Mer	• Mars à septembre 2014

Le plan de financement pour le fonctionnement et les études du SAGE Croult Enghien Vieille Mer pour l'année 2014 est le suivant (sous réserve de confirmation des partenaires) :

- 50% Agence de l'Eau Seine-Normandie
- 30% Conseil régional d'Ile-de-France
- 20% CG 93/SIAH Croult et Petit Rosne/SIARE

La section de fonctionnement est constituée des dépenses et recettes prévisionnelles suivantes (*chiffres mis à jour*):

Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles 2014		Recettes prévisionnelles 2014	
Charges à caractère général	14 650 €	Résultat de fonctionnement	10 546 €
Charges de personnel	52 000 €	Aides de l'AESN	33 325 €
Remboursement excédent perçu subv. Région 2012	2 700 €	Aides de la Région	19 995 €
Amortissement	6 350 €	Participation CG93	38 745 €
Virement à la section d'investissement	65 657 €	Participation SIARE	14 530 €
		Participation SIAH	24 216 €
TOTAL	141 357 €	TOTAL	141 357 €
Sous-total charges	66 650 €		

La section d'investissement est constituée des dépenses et recettes prévisionnelles suivantes (*chiffres mis à jour*) :

Section d'investissement

Dépenses prévisionnelles 2014		Recettes prévisionnelles 2014	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 240 €	Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	65 657 €
Frais d'études	236 495 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	35 118 €
Concessions et droits similaires	15 000 €	Aides de l'AESN	130 703 €
		Aides de la Région	82 907 €
		Amortissement	6 350 €
TOTAL	320 735 €	TOTAL	320 735 €

Le programme d'action et le budget prévisionnel 2014 sont validés par les membres de la CLE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Guy MESSAGER remercie les membres de la CLE présents et lève la séance.

Guy MESSAGER



Président de la CLE
du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

ANNEXE 1 – Diaporama



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Croult Enghien Vieille Mer
Commission Locale de l'Eau

Président: Monsieur Guy MESSAGER



- 19 décembre 2013 -



SEINE SAINT DENIS
LE DÉPARTEMENT



siare



ile de France



**ETAT DES LIEUX DU
SAGE CROULT ENGHIEEN VIEILLE MER**

Séquence 1 - Etat initial

(Présentation et validation)



SEINE SAINT DENIS
LE DÉPARTEMENT



siare

La phase « Etat initial »

- **Définition** : une vision globale de l'état du territoire, identification et description des liens eau/milieus/usages, et du « qui fait quoi » en termes de pressions et de réponses
- **Objectifs** : produire une base d'informations partagées permettant de « juger » de la situation et de faciliter le dialogue entre tous les acteurs



Un Etat initial co-construit

- Un état initial produit à partir :
 - des données / études existantes qui nous ont été fournies (environ 450 documents saisis à ce jour dans la base de données + données SIG)
 - une soixantaine d'entretiens menés avec une quarantaine de structures et plus de 80 acteurs
 - des échanges en Commissions Thématiques (CT)
 - 8 CT entre avril et septembre, dont une journée dédiée au paysage (commission + visite)
 - des retours des contributeurs du SAGE sur les parties rédigées mises en ligne sur la plateforme collaborative
 - Une quinzaine de retours d'organismes sur les documents mis en ligne



Structuration de l'Etat initial

Un état initial composé :

- d'un avertissement et d'un sommaire général
- de 6 grandes parties thématiques (et annexes associées)
- d'annexes générales

1^{ère} partie : Le territoire du SAGE et ses paysages

2^{ème} partie : L'eau au cœur des dynamiques territoriales

3^{ème} partie : Cours d'eau, nappes et milieux naturels

4^{ème} partie : Les usages de la ressource en eau et des milieux aquatiques

5^{ème} partie : La qualité des eaux superficielles et souterraines

6^{ème} partie : La gouvernance de l'eau, des milieux et de leurs usages



Que retenir de cet état initial ?

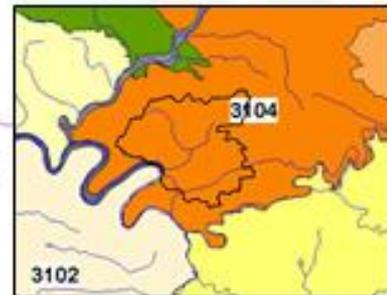
- Une présentation synthétique et analytique de l'état initial
 - Un décor territorial singulier
 - Une analyse par grand thème



Présentation du réseau hydrographique et des nappes souterraines



- Un chevelu hydrographique très dense, dont on perçoit mal l'ampleur
- Un système complexe de nappes souterraines



Les chiffres du petit cycle de l'eau

Marne, Oise :	74 000 000 m ³ /an
Eaux souterraines du territoire :	10 000 000 m ³ /an



Deux stations d'épuration des eaux usées, bientôt trois.



Rejets des eaux épurées vers

La Seine

La Morée

≈ 250 000 branchements

3 000 km de réseaux d'assainissement

Rejets non épurés vers les ruisseaux

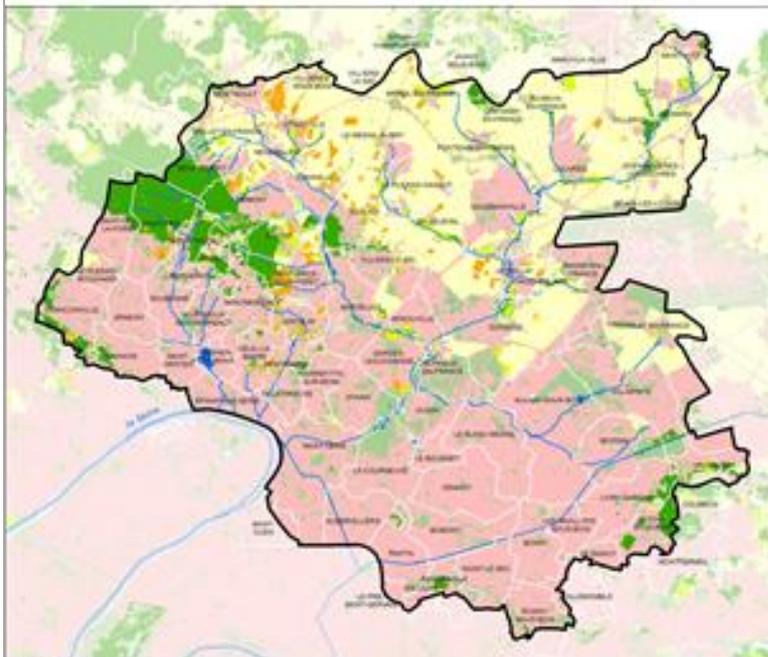


Paysage : une présence diffuse de l'eau, souvent cachée, mais créatrice de paysages emblématiques

- Un relief de plaine modelé par les vallées du Croult et du Petit Rosne
- La vallée du Croult, une perception de l'eau discontinue et contrastée
- La vallée du Petit Rosne, une perception de l'eau variable au fil des saisons et de la densité urbaine
- Le lac d'Enghien, un site emblématique dans la vallée de Montmorency
- La vieille Mer, une rivière souterraine inscrite dans l'urbanisation
- Morée, Sausset, ru d'Arra, présence discrète et diffuse de l'eau
- Les canaux, structures artificielles mais emblématiques de l'eau dans le territoire



Un décor territorial particulier



Occupation des sols en 2008
SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Un territoire très densément urbanisé et constitué de grandes emprises monospécifiques

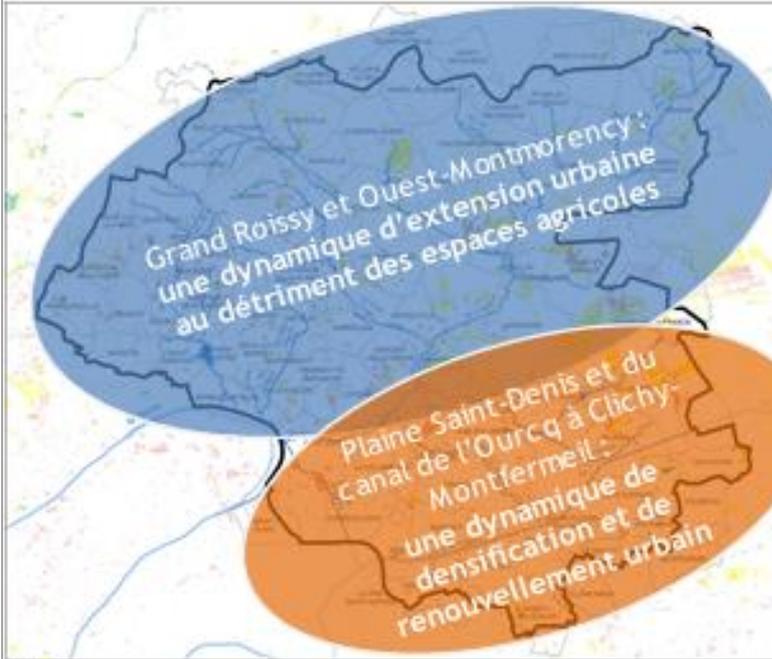
- Espaces urbanisés
- Espaces boisés
- Terres labourées
- Prairies - Marais, vergers, semis
- Vergers, pépinières
- Eau
- Urban ouvert
- Autres espaces non bâtis

Une part très marginale d'espaces naturels, concentrés dans la forêt de Montmorency
Un territoire à dominante agricole au nord du périmètre

Source : SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (2008)
Schéma de l'occupation des sols (SOS) 2008
Cartographie : Adage Environnement - Septembre 2011



Deux grandes tendances d'évolution de l'occupation des sols depuis 1982



Type d'espaces urbanisés (construits) entre 1982 et 2008

SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

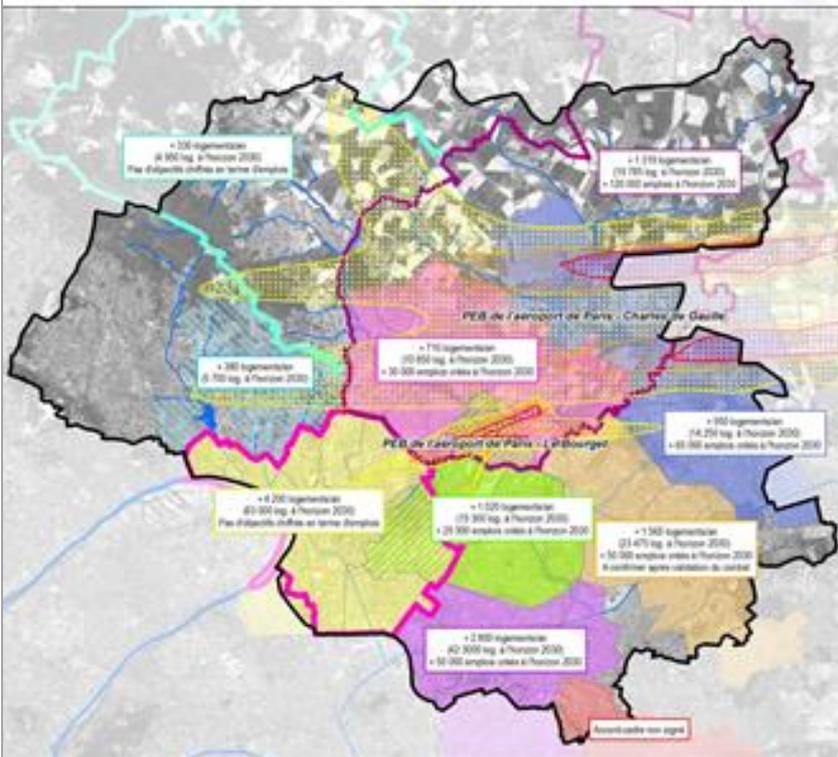
Une croissance des emplois largement supérieure à la moyenne régionale

- Un développement urbain principalement économique, fortement consommateur d'espaces agricoles
- Une croissance du nombre d'emplois plus forte dans les secteurs du Grand Roissy et Ouest-Montmorency

Une croissance de la population et des logements dans la moyenne régionale

- Une croissance de la population géographiquement homogène
- Une croissance du nombre de logements plus forte dans les secteurs Ouest-Montmorency et Grand Roissy

Deux logiques de développement territorial



Perspectives d'évolution planifiées dans les documents d'urbanisme locaux

SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Contrat de Développement Territorial (CDT)

- Territoire de la Culture et de la Création
- Pôle métropolitain du Bourget
- Île-de-France - Genesee - Bonneuil-en-France
- Cœur économique Roissy-Termis de France
- La Fabrique du Grand Paris
- Est Seine-Saint-Denis
- Deuxièmes Ouest - Marne et Seine
- Commune partenaire de 2 CDT (La Courneuve)
- Commune partenaire de 2 CDT (Bonneuil-en-France)

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

- Ouest Plaine de France
- SEVO
- Plaine Communale

Territoire environnement concerné par un Plan Local de l'Habitat

- CA de la Vallée de Montmorency (PLH 2008)

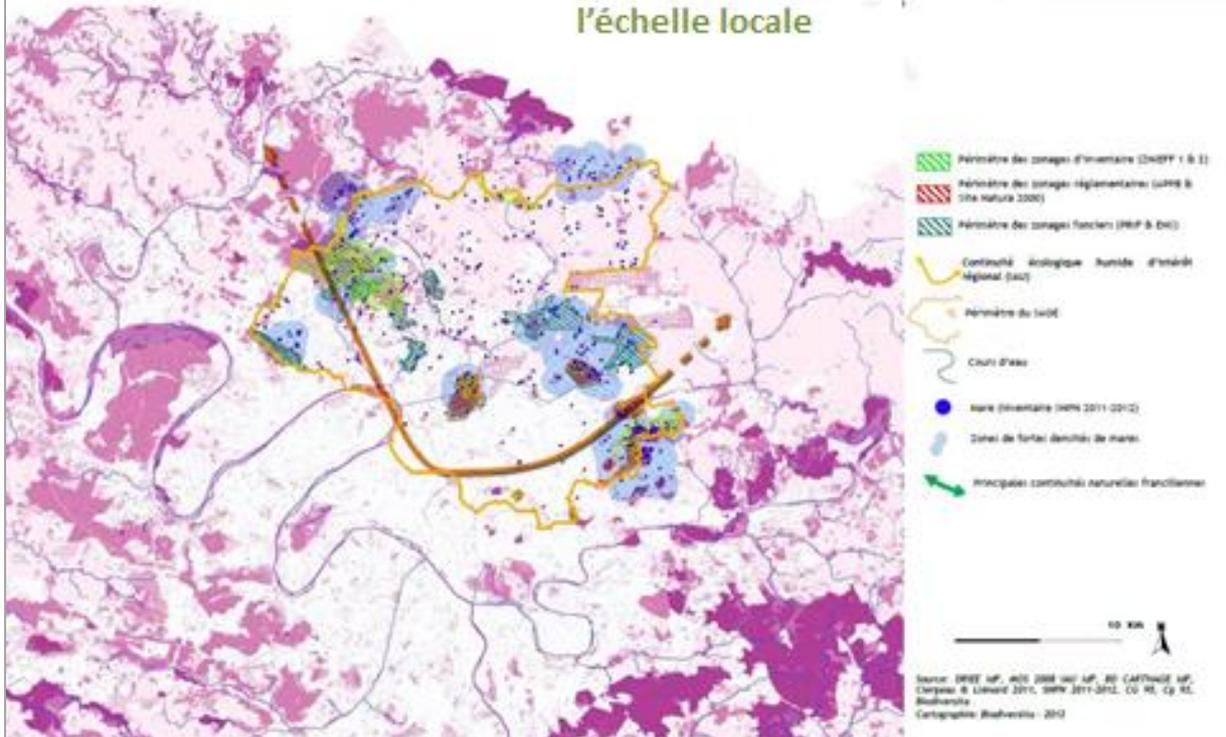
Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

- Zone A : Exposition au bruit très forte
- Zone B : Exposition au bruit forte
- Zone C : Exposition au bruit moyenne



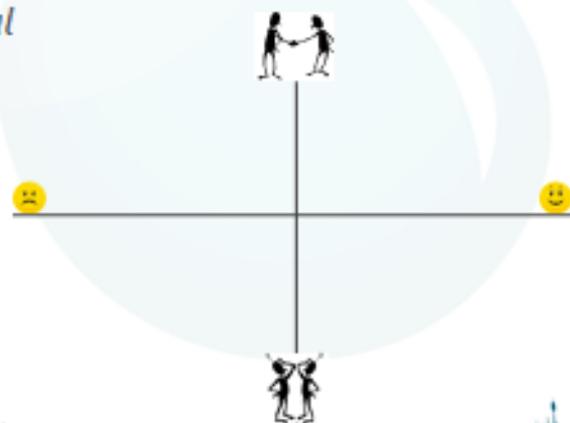
Source : DRIEE IPR, BD TOPO IGN, DER de SIARE, SAN, DOT de MJCUP, DGAC (données issues des contrats de développement territorial et des SCoT)
Cartographie : ADAGE Environnement - Septembre 2012

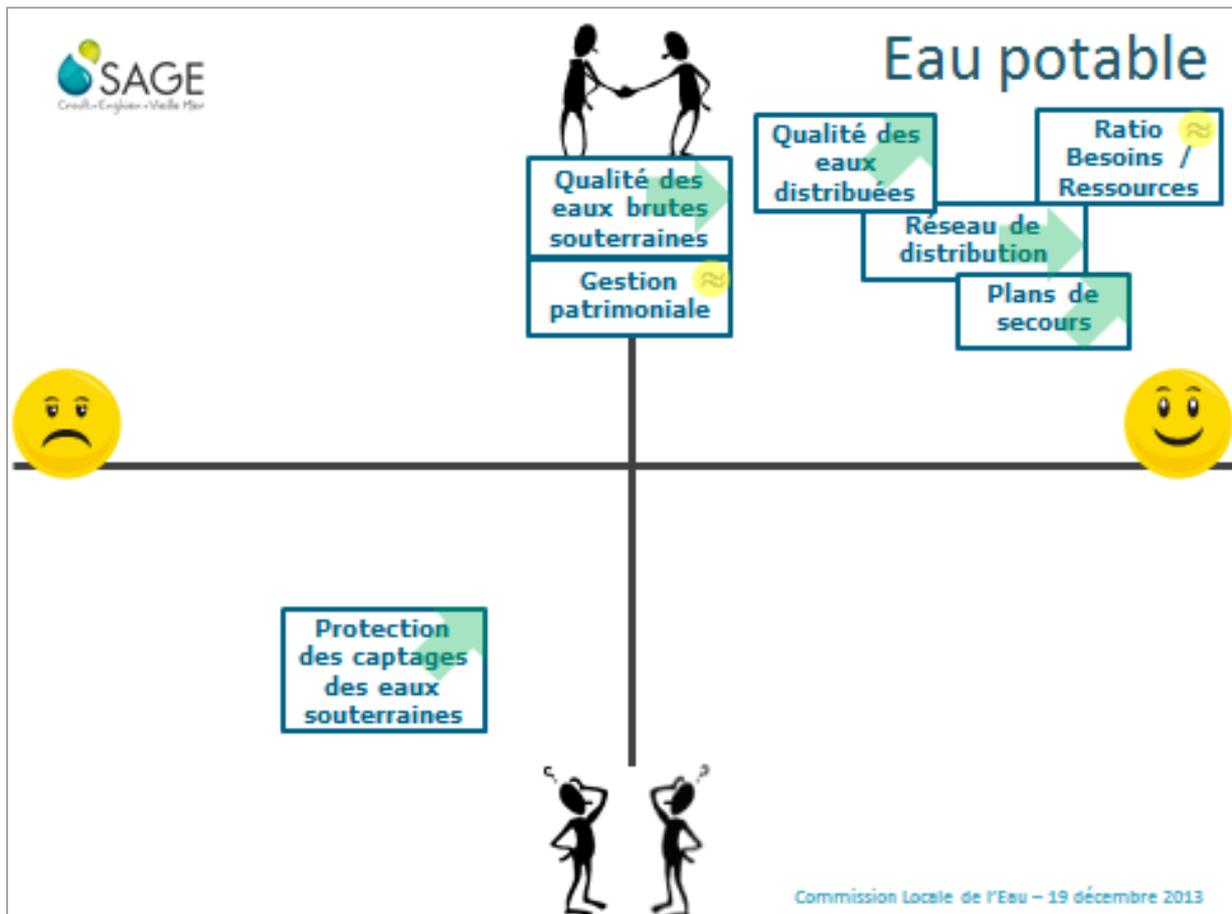
Un territoire à l'écart des grands ensembles naturels régionaux, mais des potentiels écologiques importants à l'échelle locale



Principaux enseignements de l'état initial

- **Un référentiel qui croise**
 - **Appréciation de la situation** : satisfaction par rapport à une norme, une attente... → *axe horizontal*
 - **Jeu des acteurs / gouvernance** : est-il organisé / fonctionnel ? → *axe vertical*
- **qui indique des tendances d'évolution**





Le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est essentiellement alimenté par des eaux d'origines superficielles captées hors du périmètre (~88% de l'eau distribuée). Certaines communes sont alimentées par des eaux d'origine souterraines puisées sur le territoire, en grande partie dans la nappe de l'Yprésien, ressource de très bonne qualité et ne présentant pas de problèmes quantitatifs.

Les eaux brutes prélevées sur le territoire du SAGE sont globalement de bonne qualité, bien qu'on note localement quelques dépassements des normes pour certains paramètres. Il faut cependant rester vigilant quant à la qualité de cette ressource, notamment en raison du nombre important de captages ne disposant pas d'un périmètre de protection réglementaire.

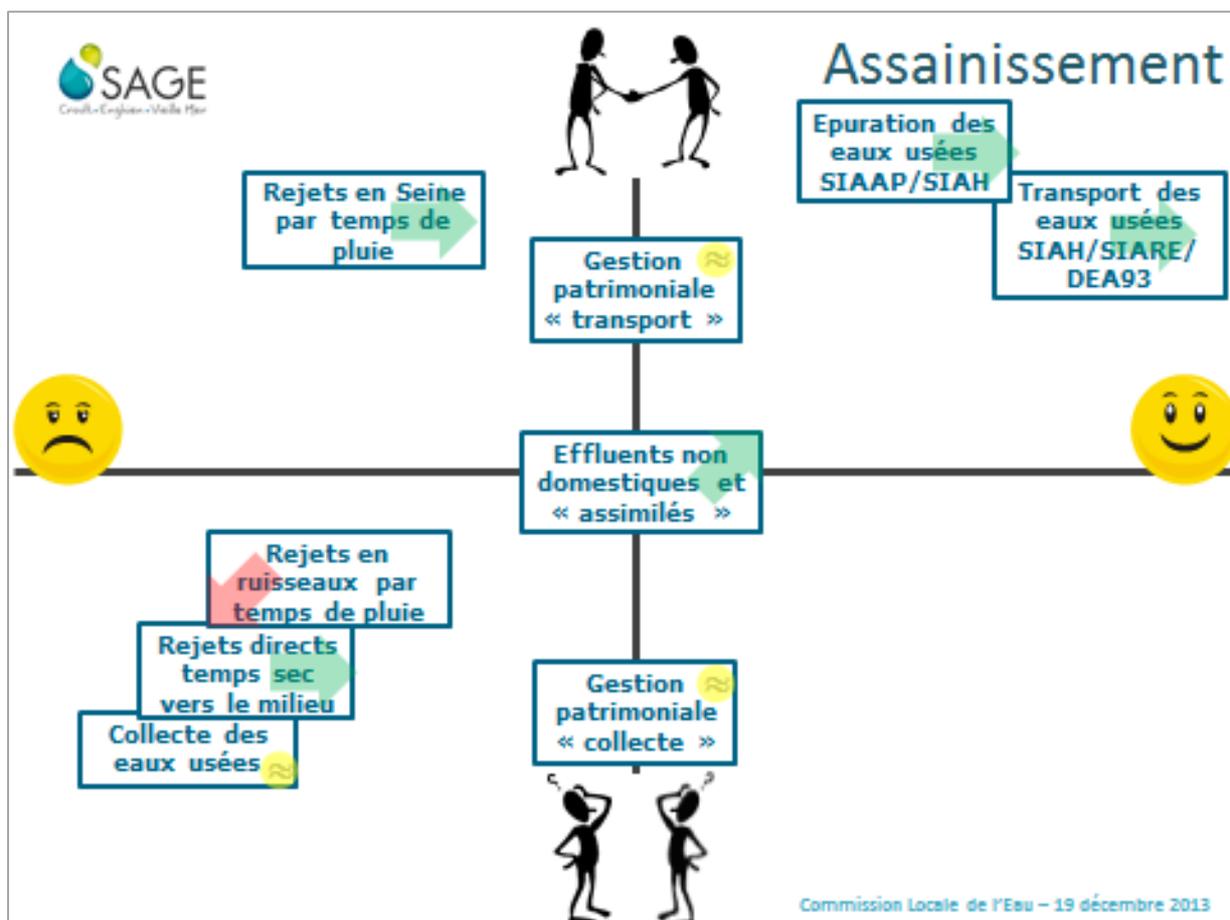
Par ailleurs, la nappe du Lutétien, autrefois exploitée pour l'alimentation en eau potable, a été largement délaissée au profit de l'Yprésien du fait de sa vulnérabilité et des nombreux cas de pollutions chimiques.

Une majorité des communes sont organisées en syndicats d'eau potable afin de gérer leur alimentation en eau, dont le SEDIF, qui regroupe plus de la moitié des communes du SAGE. La délégation reste le mode de gestion quasi-exclusif sur le territoire.

Les réseaux de distribution sont globalement dans un état correct, malgré certaines faiblesses locales, qui ont été identifiées et améliorées depuis 2011.

L'eau distribuée au robinet est de bonne qualité.

Toutes les communes sont interconnectées, ce qui permet une certaine sécurisation dans l'alimentation : les usines de traitement des eaux de la Marne ou de l'Oise peuvent pallier un problème d'alimentation par les eaux souterraines. Deux captages dans l'Albien sont présents sur le territoire, pour l'alimentation en ultime recours.



Organisation des services d'assainissement et gestion patrimoniale

L'assainissement sur le territoire du SAGE est hétérogène dans son organisation technique et fonctionnelle. La compétence « assainissement » est du ressort de la commune (éventuellement transférable) et constitue une dépense obligatoire. Comme tout patrimoine public, les ouvrages et équipements d'assainissement doivent être entretenus et renouvelés en tant que de besoin, de façon à optimiser leur fonctionnement. Cependant, à ce jour, bien que la quasi-totalité des rues du territoire soit équipée de collecteurs, le constat est globalement négatif, en particulier pour ce qui concerne la partie « collecte ».

Si une partie des communes a récemment transféré la compétence « collecte » à des EPCI, permettant ainsi un gain d'efficacité et de rendement vis-à-vis des objectifs de l'assainissement, il apparaît que les autres communes restent, d'une manière générale, assez attentistes et peu interventionnistes dans la lutte contre les pollutions ou dans le maintien à niveau des systèmes.

Le « transport » et le « traitement » des eaux usées sont quant à eux assurés par quelques maîtres d'ouvrage spécialisés (SIAH, SIARE et DEA93 pour le transport, SIAH et SIAAP pour le traitement) qui intègrent l'ensemble des obligations de performances des ouvrages, pour lesquels ils investissent, souvent en surdimensionnant du fait des anomalies qui leur sont transmises par les ouvrages de collecte amont.

Fonctionnement des réseaux d'assainissement

> **Sur tous les types de réseaux**, l'étanchéité des collecteurs est fondamentale. Ils doivent impérativement confiner la pollution pour la transporter vers l'épuration, sans admettre d'autres eaux non polluées, telles que les eaux des nappes souterraines :

A ce jour, on constate un volume globalement trop élevé d'eaux claires parasites permanentes (souvent autour de 30 - 40 % du volume total transité par temps sec), ce qui impose des surdimensionnements d'ouvrages. Les volumes parasites connus (plus de 65 000 m³/j) représentent,

sur tout le territoire, le raccordement supplémentaire d'une population équivalente à 600 000 habitants, soit plus d'1/3 en plus.

> **Sur les réseaux séparatifs**, il convient de bien s'assurer que les eaux usées et les eaux pluviales (lorsqu'il y a lieu) sont bien dirigées chacune dans le collecteur adéquat ; faute de quoi, il y a saturation des ouvrages « eaux usées » et pollution des rivières ;

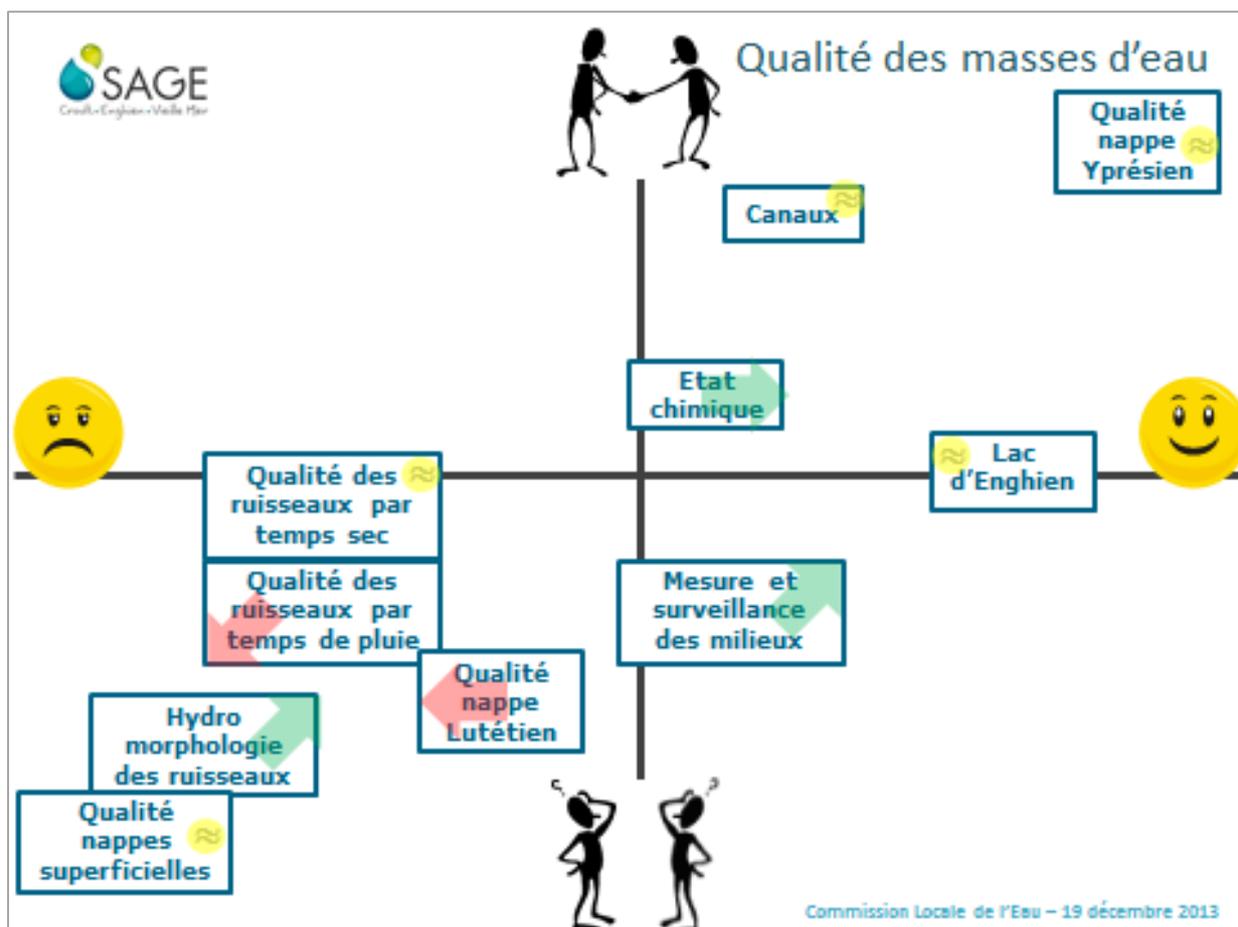
Sur le territoire, le constat est le suivant : Les inversions de branchement génèrent le rejet direct dans le milieu naturel d'une pollution équivalent à plus de 15 000 habitants, et le raccordement à tort de l'équivalent de 250 hectares de surface active sur le réseau des eaux usées. Cette **sélectivité médiocre à mauvaise** des réseaux séparatifs est notamment responsable d'une pollution domestique importante, par temps sec, mais surtout par temps de pluie, ce qui est très préjudiciable compte tenu de l'extrême vulnérabilité des petits cours d'eau du territoire.

Par ailleurs, les eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées, collectées par les réseaux séparatifs « eaux pluviales », génère des eaux polluées, directement dirigées vers les cours d'eau, avec des conséquences très pénalisantes pour ceux-ci.

> **Sur les réseaux unitaires**, par temps de pluie, les ouvrages ne doivent pas déverser trop tôt le trop plein de leurs effluents vers les rivières, sous peine de polluer gravement celles-ci.

Sur le territoire, les rejets de temps de pluie des réseaux unitaires concernent quasi exclusivement la Seine et non pas les cours d'eau du SAGE.

Sur les secteurs unitaires, les ouvrages majeurs de déversement font partie de la compétence des grands maîtres d'ouvrages (SIARE, DEA93, SIAAP), qui recherchent à limiter les fréquences de surverse, d'abord en adaptant la capacité des collecteurs, puis en modifiant les consignes fonctionnelles et enfin en construisant de nouveaux bassins. Malgré la mise en place de ces actions on constate néanmoins encore aujourd'hui d'importants apports de pollution dans la Seine par temps de pluie, du fait des surverses unitaires du territoire : rapporté à une moyenne journalière, les flux rejetés par temps de pluie correspondent à plus de 200 000 équivalent-habitants, ce qui est considérable pour le fleuve.



Qualité des eaux superficielles

Les masses d'eau superficielles font l'objet d'un suivi étroit alimenté grâce à un réseau de points de mesure très dense (plus de 80 points de mesure), mais parfois hétérogène quant à la fréquence des mesures réalisées et aux paramètres suivis. On note néanmoins un manque de données par temps de pluie.

Globalement, la qualité des cours d'eau du territoire ne respecte pas les seuils imposés par la DCE. Tous les cours d'eau sont touchés par des pollutions liés aux rejets domestiques. Cependant une lecture plus fine des analyses permet de nuancer quelque peu ces résultats. Ainsi on peut noter les tendances suivantes :

- Le Petit Rosne est plutôt un facteur de dégradation du Croult, surtout sur la pollution domestique, voire aussi pour les pesticides. A l'amont du Croult, le ru de la Vallée est fortement impacté par les dysfonctionnements sur les réseaux d'assainissement. La qualité chimique du Petit Rosne et du Croult ne semble déclassée que par la présence d'HAP (résidus de combustion de matières organiques).
- la Morée est globalement de mauvaise qualité, même si l'on note une amélioration à la fois dans le temps et dans l'espace (amélioration de l'amont vers l'aval pour les paramètres physico-chimiques). La qualité chimique semble satisfaisante.
- La qualité physico-chimique du ru de Montlignon est assez bonne à l'amont, en revanche elle est fortement dégradée dans son tracé en souterrain.
- La qualité physico-chimique du ru d'Arra/des Haras est mauvaise sur l'ensemble de son tracé et sur tous les paramètres.
- La qualité des canaux est globalement satisfaisante, et est peu voire pas impactée par des rejets directs.

La qualité des cours d'eau est donc globalement peu satisfaisante par temps sec et se dégrade très fortement par temps de pluie en raison de la médiocre sélectivité des réseaux d'assainissement séparatifs.

Toutes mes masses d'eau « cours d'eau » du territoire sont identifiées comme des masses d'eau « fortement modifiées » en raison des nombreux recalibrages, busages et autres opérations qui ont conduit à altérer l'hydromorphologie de ces ruisseaux, cependant plusieurs projets de reconquête des berges (ex : reméandrage du Croult à Gonesse) et de découverte (ex : Petit Rosne à Sarcelles, Vieille Mer dans le Parc de la Courneuve) sont programmés ou à l'étude.

Le lac d'Enghien n'est pas considéré comme une « masse d'eau », mais sa qualité est suivie comme les cours d'eau du territoire. Les paramètres de l'état chimique respectent largement les seuils de la DCE, l'état physico-chimique est en revanche considéré comme mauvais en raison d'une surabondance de phosphore. Cependant, la qualité du lac d'Enghien serait satisfaisante, si son statut de plan d'eau ne l'exposait pas à de plus fortes exigences de résultats. Le lac souffre des apports directs des rus de Montlignon et d'Andilly. La qualité bactériologique apparaît très satisfaisante.

Qualité des eaux souterraines

La masse d'eau souterraine dite « Eocène du Valois » est globalement considérée de bonne qualité. Cependant cette masse d'eau, constituée de plusieurs nappes, présente quelques disparités en termes de qualité.

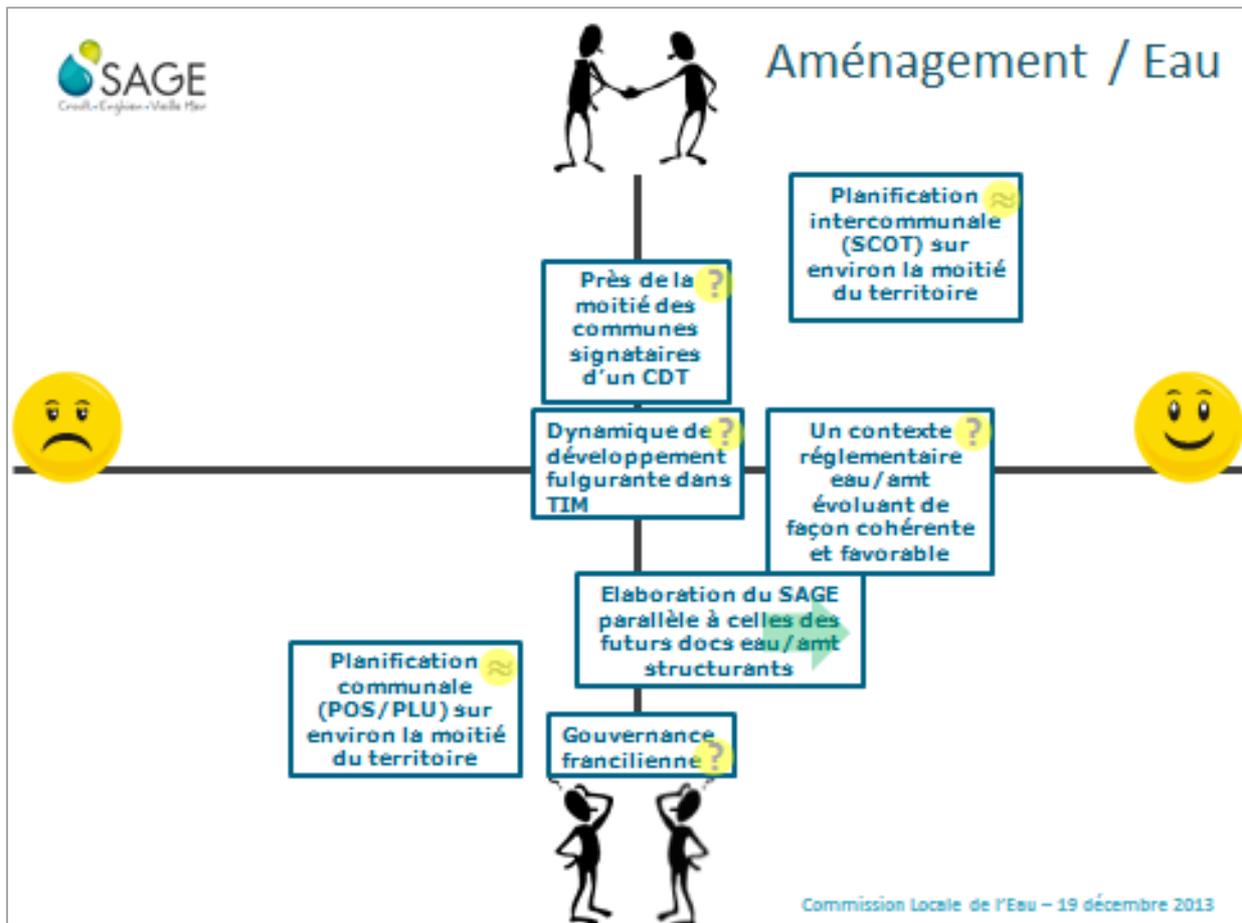
De manière assez logique, les nappes superficielles sont beaucoup plus vulnérables aux pollutions ponctuelles ou chroniques, principalement liées aux activités industrielles actuelles ou passées (sols pollués). Les analyses révèlent ainsi des pollutions ponctuelles liées principalement à la présence de solvants chlorés.

La nappe du Lutétien, mais surtout celle de l'Yprésien, sont globalement protégées par les marnes et argiles de l'Eocène supérieur. De ce fait, la nappe de l'Eocène moyen et inférieur présente, surtout l'Yprésien, une très bonne qualité globale, toutefois dégradée localement, au point que certains captages dédiés à l'alimentation en eau potable ont dû être abandonnés. Le Lutétien, un peu moins profond et/ou protégé que la nappe de l'Yprésien, s'avère de qualité globalement moins bonne, bien que certains forages y montrent encore une eau de qualité.

Bien que la nappe de l'Yprésien soit aujourd'hui une ressource de très bonne qualité, elle reste néanmoins relativement vulnérable en raison des nombreux échanges qui existent avec la nappe sus-jacente du Lutétien. La vigilance est donc nécessaire.

L'état quantitatif des nappes est bon : les prélèvements n'entraînent pas de baisse des niveaux des nappes

On note néanmoins un manque de données sur l'ensemble du territoire (les points de mesure étant généralement liés à un usage ou à un enjeu local particulier), ce qui impose de prendre ces résultats avec quelques précautions (l'absence de données en certains points du territoire ne signifie pas l'absence de pollution).



Le contexte réglementaire qui encadre l'aménagement du territoire a fortement évolué au fil du temps. Politiques de l'eau et de l'aménagement sont désormais étroitement liées et visent une meilleure cohérence des principes d'aménagement avec les objectifs de gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.

Ainsi le SDRIF 2013 et le Nouveau Grand Paris affichent cette volonté de mieux prendre en compte les problématiques liées à l'eau dans l'aménagement futur de la Région :

- Gestion de l'eau de plus en plus intégrée à l'aménagement urbain pour une région plus résiliente aux risques liés à l'eau
- Prise en compte plus forte des enjeux écologiques, avec l'affichage de reconquête écologique et de réouverture des rivières urbaines (Croult, Morée, Petit Rosne et Sausset) dans le SDRIF 2013
- Adéquation entre le développement du territoire et les capacités du milieu à assurer les besoins pour l'alimentation locale en eau et à supporter les rejets supplémentaires

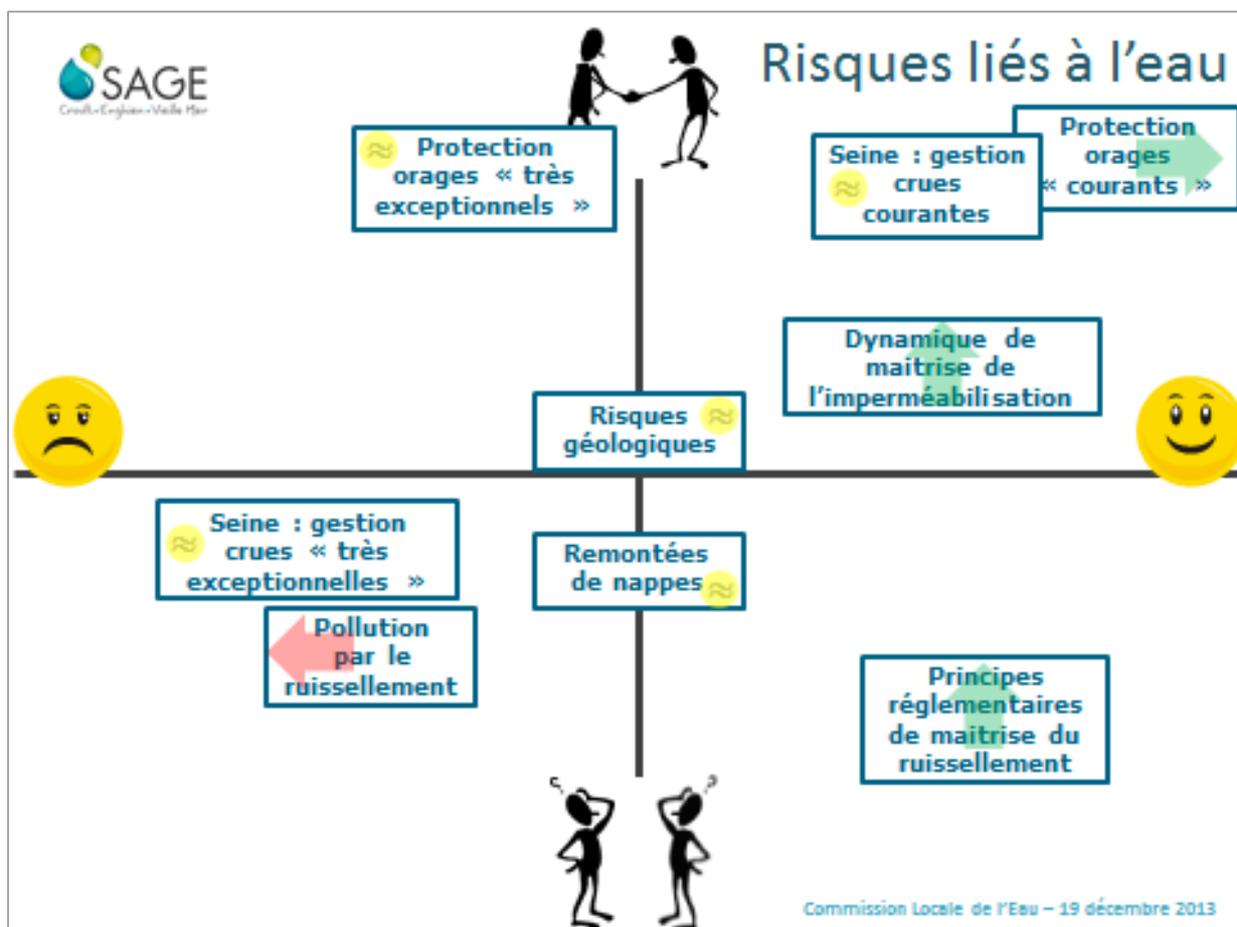
La question de la gouvernance de l'eau à l'échelle régionale n'est en revanche pas posée.

Au niveau local, on constate une dynamique de développement en pleine effervescence et inédite : près de la moitié des communes du territoire du SAGE est signataire d'un Contrat de Développement Territorial (7 CDT). Ce territoire est donc amené à fortement évoluer dans les prochaines années (décennies), mais il est encore trop tôt pour savoir si (et comment) les principes vertueux édictés dans les CDT seront mis en œuvre.

Depuis 2004, les SCoT, PLU et cartes communales doivent être compatibles, ou rendus compatibles, avec le SDAGE et, s'il en existe un, avec le SAGE. Les documents d'urbanisme deviennent ainsi un relais majeur pour assurer l'intégration opérationnelle des enjeux du SAGE le plus en amont possible de la réalisation des aménagements et, in fine, pour garantir un aménagement du territoire compatible avec le bon état des eaux et des milieux aquatiques.

Sur le territoire du SAGE, 3 SCoT sont actuellement en vigueur (+ 1 SCoT à venir sur le territoire d'Est ensemble), et couvrent près de la moitié du territoire. Ces documents définissent les modalités d'aménagement du territoire et les règles d'urbanisme. Ils indiquent notamment où aménager (« interdiction de construire sur le tracé des rus de la Vieille Mer et d'Arra », « conservation des zones d'expansion des crues », « protection des fonds de vallées humides par une inconstructibilité de leurs abords hors espace urbain, création de zones tampons en passage urbain »...) et comment aménager (« s'assurer de l'adéquation des capacités de la ressource en eau à moyen et long terme avec les projets de développement urbain, prévoir le cas échéant les espaces nécessaires aux ouvrages de stockages et grandes canalisations », « construire et remodeler les espaces de proximité et de mobilité des cours d'eau pour les rendre accueillant pour les déplacements doux »...)

Sur le reste du territoire, la planification territoriale est établie à l'échelle strictement communale via les PLU/POS. Globalement, on constate dans ces documents une prise en compte de l'eau variable selon leur ancienneté. Les POS, antérieurs aux lois SRU et Grenelle II n'abordent pas les questions environnementales liées à l'eau.



Crues lentes de la Seine

Sur le territoire du SAGE, seules trois communes sont riveraines de la Seine et donc directement exposées aux risques de débordement de celle-ci. Néanmoins, en cas de crue exceptionnelle les conséquences, notamment socio-économiques, seraient répercutées bien au-delà des seules zones inondées.

Outre les actions de prévention menées à l'échelle régionale et supra-régionale, il existe localement des dispositifs en place (stations de pompage et murettes anti-crues) efficaces et performants pour lutter contre des crues fréquentes de faible ou moyenne importance. En revanche, ces dispositifs pourraient être jugés insuffisants pour des crues exceptionnelles de type « 1910 », voire plus.

Remontées de nappes

La partie aval du territoire du SAGE est très exposée aux risques de remontées de nappes. Ce risque concerne notamment le territoire de la Plaine St-Denis, zone historiquement marécageuse, où le ralentissement de l'activité industrielle à partir des années 70 a entraîné une forte diminution des prélèvements dans la nappe et la remontée de celle-ci. Ce phénomène tend aujourd'hui à se stabiliser. On note également dans certains secteurs (confluence du Croult et du petit Rosne, Louvres, bassin versant du ru de Montlignon) des problèmes ponctuels de remontées de nappes liées à la saturation de celles-ci suite à des épisodes pluvieux importants et/ou consécutifs.

Débordement des petits cours d'eau

Sur le territoire du SAGE, le principal risque d'inondation est lié au débordement brutal des « petits » cours d'eau suite à des orages de forte intensité.

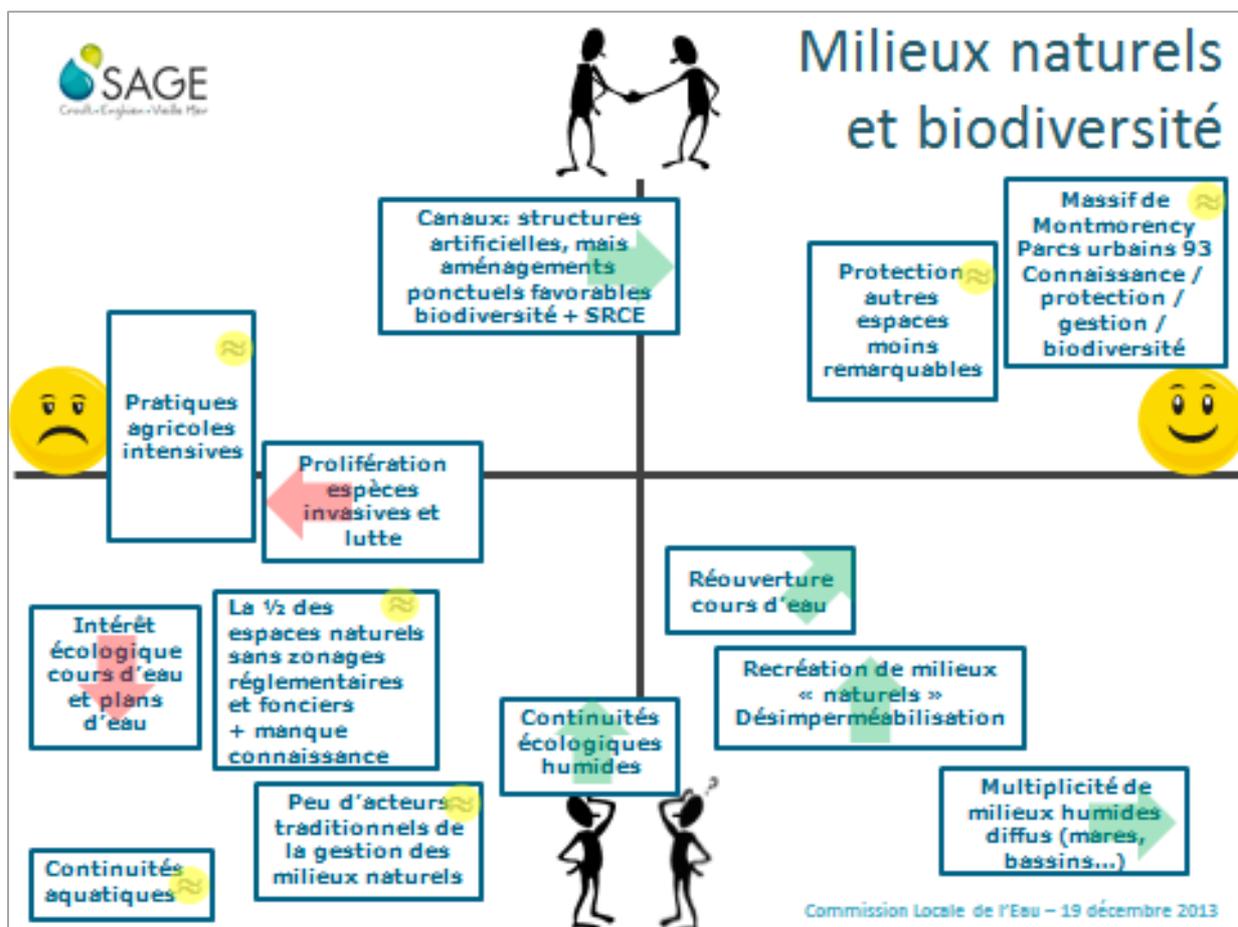
Ces cours d'eau réagissent globalement comme des collecteurs pluviaux : leur bassin versant, fortement imperméabilisé, génère des débits et des volumes dépassant parfois les capacités hydrauliques des ruisseaux et des ouvrages de protection. Ce phénomène est donc à traiter au titre de la maîtrise de l'imperméabilisation et du ruissellement.

La survenue régulière d'inondations a été l'un des déterminants de la création des structures supra ou intercommunales en charge de l'assainissement (DEA, SIAH, SIARE) sur le territoire. De nombreuses actions ont été engagées depuis plus de 30 ans afin de limiter ces risques, avec une efficacité globalement très satisfaisante lors d'orages « courants » (inférieure à une période de retour décennale). Toutefois, la protection des personnes et des biens n'est pas (et ne sera jamais) totale, notamment lors d'orages exceptionnels.

Gestion des eaux pluviales et maîtrise des ruissellements

Sur l'ensemble du territoire du SAGE il est préconisé en première approche une gestion des eaux pluviales à la parcelle sans raccordement au réseau (infiltration). Si l'infiltration n'est pas possible en raison de la nature du sol, des volumes de stockage doivent être mis en place en respectant le débit de fuite maximal autorisé localement. Ces obligations de limitation du débit de fuite sont relativement différentes d'un secteur à l'autre en fonction des spécificités locales. Cependant, l'approche globale adoptée par les différents maîtres d'ouvrage depuis plusieurs décennies est sensiblement la même sur l'ensemble du territoire : maîtriser le plus en amont possible les apports d'eaux pluviales au réseau public par une gestion à la parcelle, et éviter la saturation des réseaux par la mise en place dans les secteurs sensibles d'ouvrages de stockage intercommunaux ou départementaux gérés de manière dynamique (gestion en réseau des ouvrages et suivi en temps réel).

A ce jour, on dénombre 78 bassins de retenue intercommunaux ou départementaux qui représentent plus de 3 millions de m³ de volume de stockage. En revanche le nombre exact et le niveau d'entretien des bassins communaux et privés est assez mal connu. Par ailleurs, il est aujourd'hui difficile de s'assurer que les volumes de stockage préconisés lors de l'instruction des permis de construire pour compenser l'imperméabilisation, ont bien été réalisés ou qu'ils sont conformes.



Comme l'illustre bien le diagramme ci-dessus, la situation actuelle du territoire pour la thématique « milieux naturels et biodiversité » est relativement hétérogène.

Si les milieux dits remarquables, tels que le massif forestiers de Montmorency et les grands parcs urbains de Seine-Saint-Denis, ainsi que certains sites naturels plus modestes (forêt d'Ecouen, Butte Pinson, Vallée du Sausset à Tremblay-en-France...), sont bien connus et font l'objet de mesures de protection et de gestion adaptées aux enjeux qui leurs sont propres (inventaire ZNIEFF, plan de gestion NATURA 2000, Arrêtés de protection de biotope, ENS), il n'en est en revanche pas de même pour les autres espaces naturels (souvent situés en zone agricole). En effet, la moitié des espaces naturels du territoire ne fait l'objet d'aucune mesure de protection, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils ne présentent pas d'intérêt du point de vue de la biodiversité.

Les cours d'eau du territoire ont subi au cours des dernières décennies d'importantes modifications (recalibrage, busage, artificialisation des berges et du lit...) qui ont fortement altéré leur fonctionnement naturel et réduit leur intérêt écologique. Par ailleurs, les tronçons « naturels » sont généralement recouverts d'une végétation herbacée commune de faible intérêt écologique ou de massifs de renouée du Japon (espèce invasive difficile à endiguer). Cependant, une dynamique de restauration hydromorphologique de ces cours d'eau est en marche depuis quelques années, avec l'émergence de projets de découverte (Petit Rosne, Vieille Mer), renaturation des berges et reméandrage, qui laissent espérer une amélioration des fonctionnalités écologiques et une diversification des espèces inféodés à ces milieux.

Parallèlement, il existe sur l'ensemble du territoire une multitude de petits milieux humides diffus. Les bassins de retenue (enherbés ou en eau) représentent une part importante de ces habitats naturels humides, mais ce patrimoine, dont la fonction première est hydraulique, est généralement peu valorisé en tant que support de biodiversité. Ils constituent en outre autant d'obstacles longitudinaux à la continuité écologique des cours d'eau.

Les mares sont quant à elles très nombreuses sur l'ensemble du territoire (en milieu agricole et urbain) un support essentiel de la Trame bleue, mais elles ne font l'objet d'aucune maîtrise d'ouvrage particulière.

En dépit de ce contexte, à priori peu favorable au développement d'une biodiversité riche, le territoire du SAGE abrite un nombre non négligeable d'espèces dont la biologie est liée aux milieux humides, parmi lesquelles plusieurs espèces remarquables à l'échelle régionale, voire nationale, telles que le Blongios nain et le Crapaud calamite que l'on trouve spécifiquement dans les grands parcs urbains de la Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, la généralisation des techniques dites alternatives de gestion des eaux pluviales et l'attention particulière portée à la conception des ouvrages de stockage (intégration paysagère notamment), favorisent l'expression de nouveaux milieux « naturels ».



Des expériences émergentes agri/paysage/eau mais encore très marginales

Des dispositifs réglementaires agri/eau sur nitrates (zone vulnérable)

Un conseil et un pilotage très technique qui joue sur apport/réduction d'intrants



Des systèmes d'exploitation majoritaires peu favorables intrinsèquement à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : GC intensives, une part marginale de bio...

Pas de démarches collectives agri/eau sur pesticides



Commission Locale de l'Eau – 19 décembre 2013



Pêche : activité organisée mais possible uniquement sur les plans d'eau et les canaux

Fret sur les canaux : tonnage stable et structuration par un acteur unique

Parcs 93 : valorisation de la biodiversité et de l'eau Enghien : attractivité fondée sur l'eau sous toutes ses formes

Canaux : une multitude d'acteurs pour en assurer la transformation et l'attractivité



Peu d'usages ou activités diffuses autour des cours d'eau et espaces humides

Faible attractivité (qualité des eaux, faible débit, morphologie...) et accessibilité des rus (non domanialité)

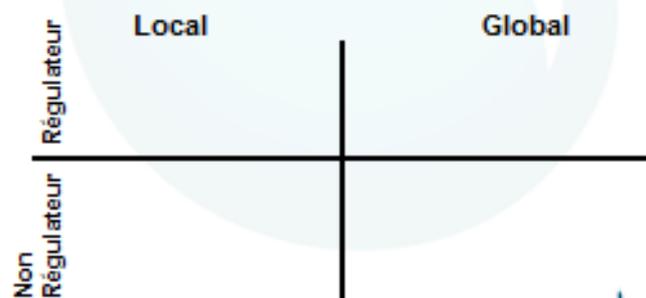
Disparition des usages sur les cours d'eau artificialisés ou enterrés



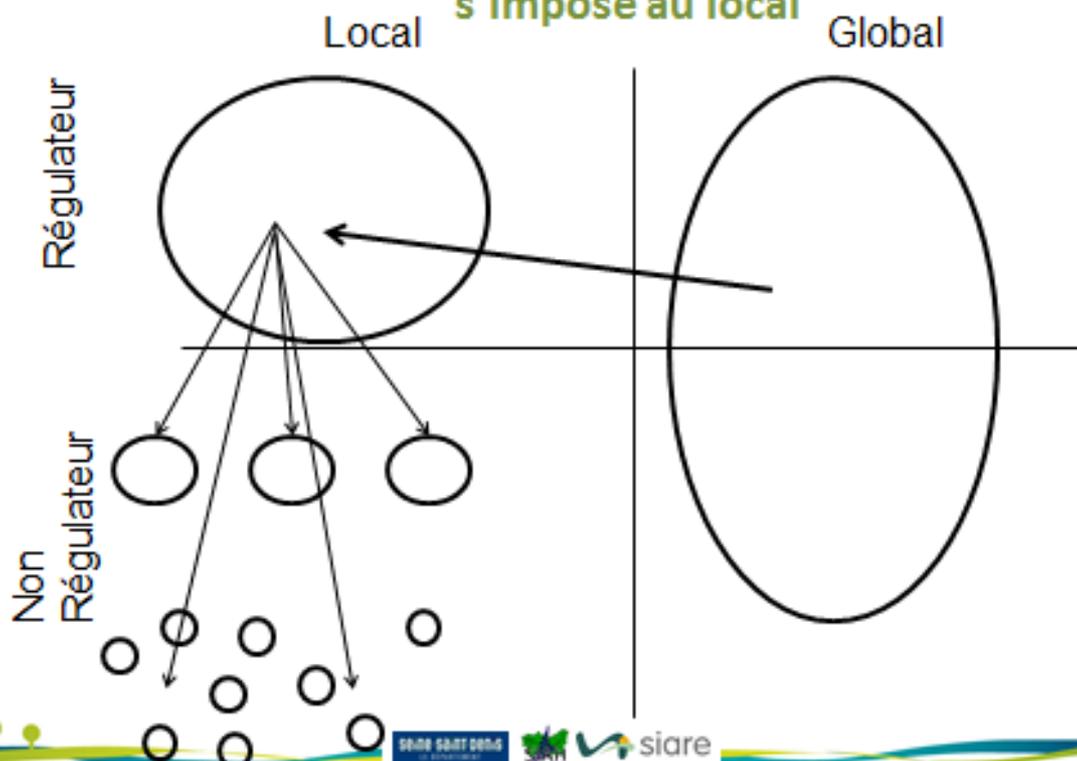
Commission Locale de l'Eau – 19 décembre 2013

La gouvernance : deux indicateurs pour caractériser l'organisation des acteurs

- L' échelle d' action : du local au global
 - **Local** : acteur pour qui le territoire du SAGE est le « terrain de jeu » principal
 - **Global** : acteur dont la stratégie se pense à une autre échelle, plus vaste (Région, Bassin, niveaux national et/ou européen, ...)
- La participation active à la régulation collective : régulateurs / non régulateurs
 - **Régulateur** : acteur s' impliquant de manière active dans la définition des « règles du jeu », dans les débats et la concertation
 - **Non régulateur** : acteur moins impliqué dans les débats, la concertation et les prises de décisions
- Une schématisation synthétique de la gouvernance pour chaque thème considéré



Type 1 : Un cadre régional structurant qui s'impose au local



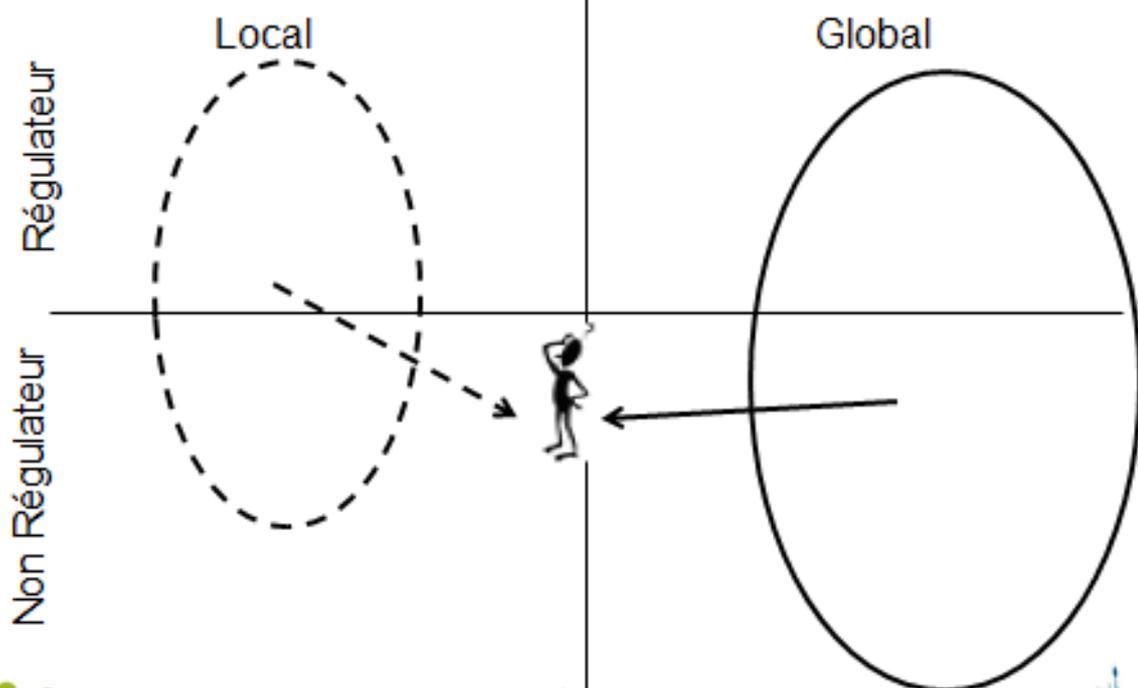
Type 1 : Un cadre régional structurant qui s'impose au local



- Comment penser la plus-value du SAGE au sein de ce type de gouvernance ?
 - Considérer ce mode de gouvernance comme un élément de contexte non négociable pour penser la stratégie du SAGE ?
 - Ou à l'inverse modifier cette gouvernance, en fournissant un réel ancrage local à cette gouvernance ?



Type 2 : des expériences de relocalisation face à une gestion sectorielle



Type 2 : des expériences de relocalisation face à une gestion sectorielle

- Comment penser la plus-value du SAGE au sein de ce type de gouvernance ?
 - faut-il chercher à peser directement sur ce secteur, ce qui suppose de réussir à être entendu au niveau « global » ?
 - ou vaut-il mieux chercher à développer et encourager les initiatives émergentes de relocalisation (contourner les logiques sectorielles des acteurs par leur participation à des projets territoriaux) ?

Type 3 : les experts à tous les étages

Local Global

Régulateur

Non Régulateur

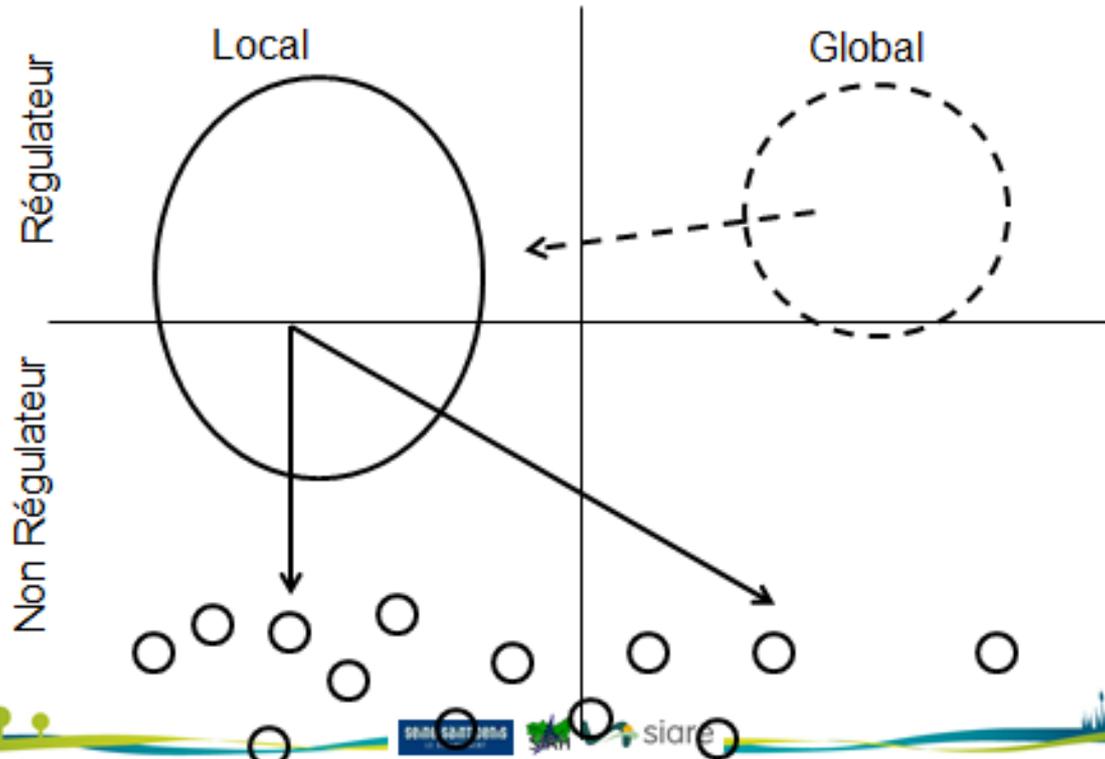
Type 3 : les experts à tous les étages



- Comment penser la plus-value du SAGE au sein de ce type de gouvernance ?
 - Réduire la complexité multi-niveaux
 - Maîtriser les compétences et savoirs experts qui fondent ce type de gouvernance



Type 4 : une gestion locale sectorielle et descendante



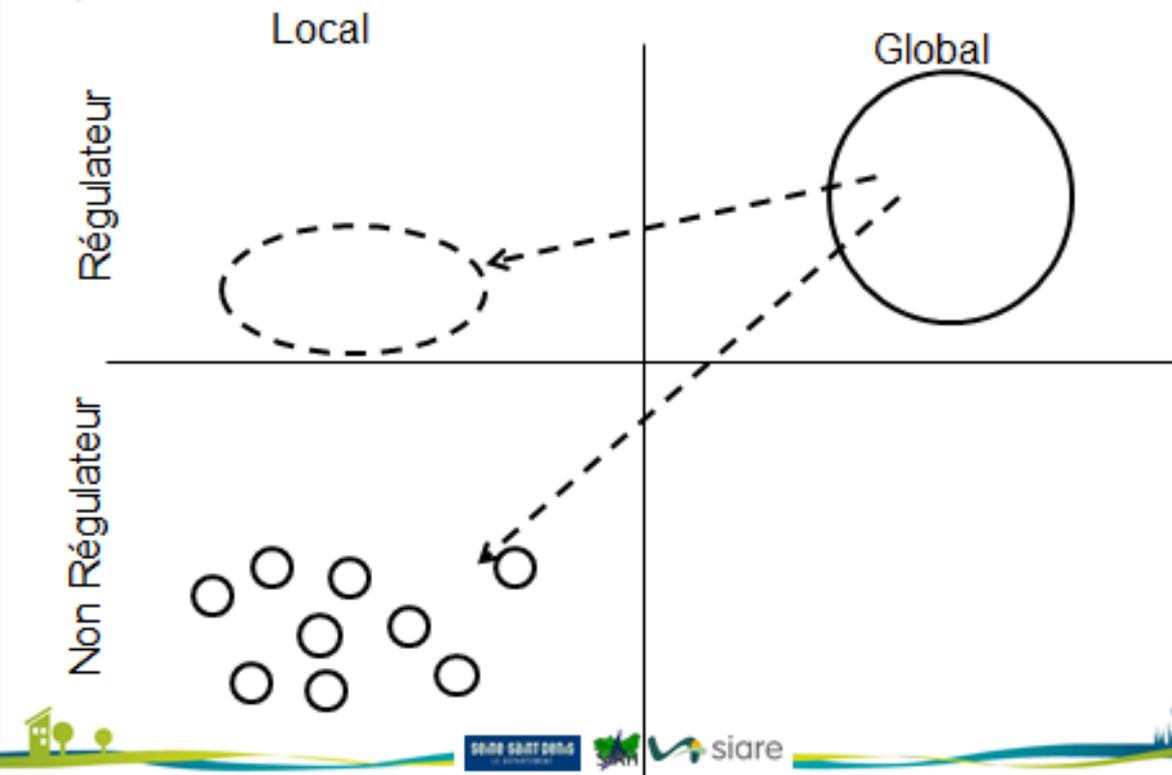
Type 4 : une gestion locale sectorielle et descendante



- Comment penser la plus-value du SAGE au sein de ce type de gouvernance ?
 - créer de la transversalité entre les différentes politiques sectorielles
 - et/ou de développer davantage la participation des bénéficiaires, dans une logique plus ascendante



Type 5 : une gestion en mal de relais locaux



Type 5 : une gestion en mal de relais locaux

- Comment penser la plus-value du SAGE au sein de ce type de gouvernance ?
 - Chercher à combler cette absence en faisant émerger une maîtrise d'ouvrage nouvelle



Des formes de gouvernance très variées selon les thèmes du SAGE

- Elles ne sont pas figées
 - Elles peuvent évoluer au fil du temps
 - Le SAGE lui-même peut pro-activement participer à leur évolution
- Le futur SAGE pourra donc, selon les thèmes et son positionnement stratégique :
 - S'inscrire dans les formes de gouvernance en place
 - Chercher à les faire évoluer



Les prochaines étapes de l'Etat des lieux

- Validation du document « Etat initial » par la CLE
- Intégration des remarques formulées par les membres de la CLE dans le document « Etat initial »
- Identification d'éventuels besoins d'études complémentaires
- Lancement du travail sur le diagnostic et définition des enjeux

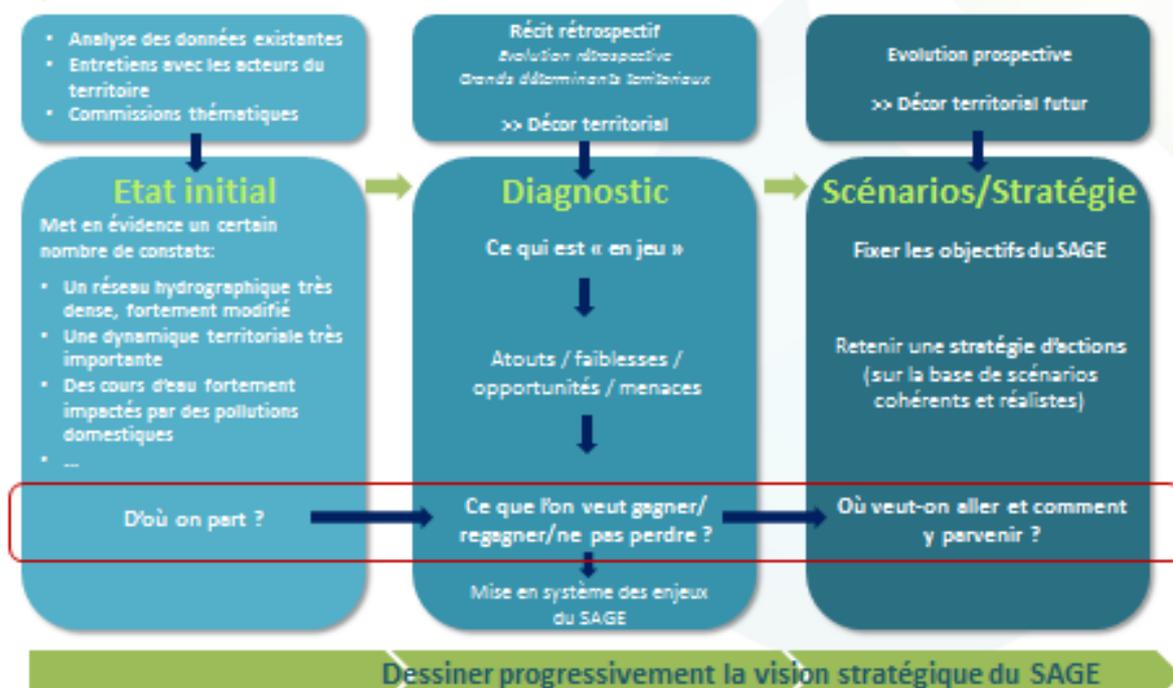


ETAT DES LIEUX DU SAGE CROULT ENGHEN VIEILLE MER Séquence 2 – Diagnostic *(Lancement de la phase)*



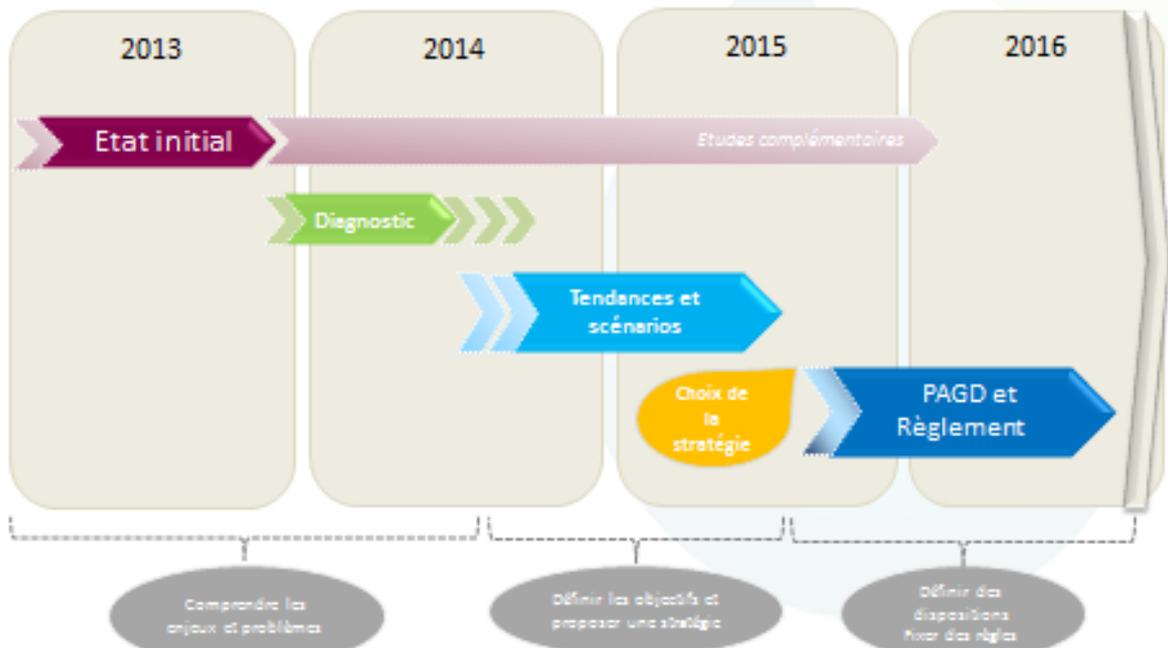
Engagement de la phase diagnostic

- Le diagnostic met en partage une vision stratégique de la situation, qui invite à l'action
 - Il s'appuie sur l'analyse des relations aménagement / usages / milieux, et tient compte des contraintes par milieu et par usage
 - Il s'appuie également sur un récit rétrospectif des thèmes de l'état des lieux avec leur déterminants territoriaux
- Il dégage ce qui fait « enjeu » au sens littéral du terme, c'est-à-dire ce qu'on espère gagner (ou ne pas perdre)
- Il dit les atouts sur lesquels on peut compter, les faiblesses à pallier, les opportunités à saisir et les menaces à anticiper
- Il formule les cohérences et tensions qui peuvent exister entre les enjeux
- Il est une construction collective dans laquelle les commissions thématiques (1j idéalement), le Bureau, puis la CLE, ont un rôle essentiel à jouer. Certains acteurs seront également auditionnés.



Calendrier d'élaboration du SAGE

Calendrier d'élaboration du SAGE



Bilan de l'année 2013

BUDGET 2013

Section de fonctionnement

Dépenses

	2012 réalisé	2013	
		prévisionnel	réalisé au 19/12
Charges à caractère général	9 274 €	16 899 €	6 389 €
Charges de personnel	41 894 €	48 000 €	45 251 €
Amortissement	-	4 303 €	4 303 €
Virement à la section d'investissement	-	47 980 €	47 980 €
TOTAL	51 168 €	117 182 €	103 923 €
Sous-total charges	51 168 €	64 900 €	51 640 €

Recettes

	2012 réalisé	2013	
		prévisionnel	réalisé au 19/12
Résultat de fonctionnement	-	103 €	103 €
MA sur adv. p.C.	-	-	369 €
Aides de l'ADEM	18 250 €	32 450 €	32 450 €
Aides de la Région	18 000 €	19 470 €	15 410 €
Participat ⁿ CDES	21 050 €	32 580 €	32 580 €
Participat ⁿ SIARE	7 894 €	12 217 €	12 217 €
Participat ⁿ SIAM	13 156 €	20 362 €	20 362 €
TOTAL	78 350 €	117 182 €	113 491 €

BUDGET 2013

Section d'investissement

Dépenses

	2012	2013	
	réalisé	prévisionnel	réalisé au 19/12
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	13 771 €	13 771 €
Frais d'études	900 €	228 000 €	181 505 €
Concessions et droits similaires	2 799 €	16 402 €	3 540 €
Investissements divers (Véhicule, mat. informatique)	13 698 €	-	-
TOTAL	17 397 €	258 173 €	198 816 €

Recettes

	2012	2013	
	réalisé	prévisionnel	réalisé au 19/12
Virement de la sect' de fonctionnement	-	47 980 €	47 980 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	-	27 079 €	27 079 €
Aides de l'AESN	3 625 €	108 474 €	58 356 €
Aides de la Région	-	70 337 €	39 837 €
Amortissement	-	4 303 €	4 303 €
TOTAL	3 625 €	258 173 €	177 555 € <i>(210 299 €)**</i>



Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2014



PROGRAMME D'ACTIONS PREVISIONNEL 2014

Actions	Descriptif des missions	Calendrier prévisionnel
Etude – Phase 1 (Etat initial)	> Diffusion, mise à disposition et valorisation des résultats de l'état initial suite à la validation par les membres de la CLE	• Janvier à mars 2014
Etude – Phase 2 (Diagnostic)	> Coordination administrative et technique de l'étude > Suivi budgétaire > Rédaction des documents produits par le bureau d'études	• Janvier à novembre 2014
Etude – Phase 3 (Tendance et scénarios)	> Diffusion, mise à disposition et valorisation des résultats de l'étude > Lancement de la phase 3 de l'étude	• Septembre à décembre 2014
Réunions des Instances du SAGE	> <u>Commission Locale de l'Eau</u> : 2 réunions <ul style="list-style-type: none"> • Election du Président et du Bureau de la CLE suite aux élections municipales • Présentation et validation de la phase de diagnostic 	• (Septembre 2014) • (Novembre 2014)
	> <u>Bureau de la CLE</u> : 2 réunions	• (Juin et octobre 2014)
	> <u>Commissions thématiques</u> : 2 sessions de réunions avec les 3 commissions thématiques (qualité de l'eau, Aménagement du territoire, Milieux naturels) <ul style="list-style-type: none"> • Une session dans le cadre de la phase de diagnostic • Une session dans le cadre de la phase tendance et scénarios 	• Avril/mai 2014 • Novembre/décembre 2014
Communication	> Développement et mise en ligne du site internet du SAGE Croult Enghien Vieille Mer	• Mars à septembre 2014



BUDGET PREVISIONNEL 2014

Section de fonctionnement

Dépenses

	2013		2014
	prévisionnel	réalisé au 19/12	prévisionnel
Charges à caractère général	16 899 €	6 196 €	14 650 €
Charges de personnel	48 000 €	45 251 €	52 000 €
Remboursement accident popu subv. Région 2012	-	-	2 700 €
Amortissement	4 303 €	4 303 €	4 300 €
Virement à la section d'investissement	47 980 €	47 980 €	54 845 €
TOTAL	117 182 €	103 730 €	128 495 €
Sous-total charges	64 900 €	51 447 €	66 650 €

Recettes

	2013		2014
	prévisionnel	réalisé au 19/12	prévisionnel
Résultat de fonctionnement	103 €	103 €	9 568 €
RAM sur service extérieur	-	369 €	-
Aides de l'AESN	32 450 €	32 450 €	33 325 €
Aides de la Région	19 470 €	15 410 €	19 995 €
Participation COPS	32 580 €	32 580 €	32 803 €
Participation SIARE	12 217 €	12 217 €	12 301 €
Participation SIAM	20 362 €	20 362 €	20 502 €
TOTAL	117 182 €	113 491 €	128 495 €



BUDGET PREVISIONNEL 2014

Section d'investissement

	Dépenses				Recettes		
	2013		2014		2013		2014
	prévisionnel	réalisé au 19/12	prévisionnel		prévisionnel	réalisé au 19/12	prévisionnel
Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	13 771 €	13 771 €	21 261 €	Virament de la sect ^e de fonctionnement	47 980 €	47 980 €	54 845 €
Pris d'études	228 000 €	181 505 €	236 495 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 079 €	27 079 €	-
Concessions et droits similaires	16 402 €	3 540 €	15 000 €	Aides de l'ASSN	108 474 €	58 356 €	130 704 €
				Aides de la Région	70 337 €	39 837 €	82 907 €
				Amortissement	4 303 €	4 303 €	4 300 €
TOTAL	258 173 €	208 974 €	272 756 €	TOTAL	258 173 €	177 555 €	272 756 €

ANNEXE 2 – Calendrier global d’élaboration du SAGE

Calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE

Année		Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2013	Phase SAGE	Etat initial												
		Diagnostic <small>CLE (19 déc.)</small>												
2014	Calendrier électoral			Municipales 23 et 30 mars	Election du Maire ~5 avril	Désignation des délégués intercommunaux et syndicaux ~5 mai	Désignation des délégués SAGE pour les interco entre 1er et 15 juin	Désignation des représentants des communes par l'AMIF (pour la Seine-Saint-Denis) et par l'Union des Maires du Val d'Oise		CLE (élection du Bureau et du Président) Fin septembre				
	Phase SAGE	Diagnostic <small>Commissions thématiques</small>												
		Tendances et Scénarios <small>CLE (Validation Diag.)</small>												
2015	Calendrier électoral			Elections départementales et régionales	Désignation des délégués SAGE pour CG et CR	CLE (élection du Bureau et du Président)								
	Phase SAGE	Tendances et Scénarios												
		Choix de la stratégie												
		Rédaction du PAGD et du règlement												

